

**MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DU CADRE DE VIE**

---

**REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE**  
**Union – Discipline – Travail**

---

**STRATEGIE NATIONALE DE CONSERVATION  
ET D'UTILISATION DURABLE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE  
DE LA CÔTE D'IVOIRE**

## **PREFACE**

La Côte d'Ivoire a ratifié la Convention sur la diversité biologique le 29 novembre 1994 et depuis des efforts constants ont été déployés en vue d'assurer le respect durable de nos engagements envers la communauté internationale. Parmi ceux-ci :

- la Monographie nationale sur la diversité biologique ;
- les concertations nationales en vue de la réalisation de la Stratégie et du Plan d'Action.

En ce début du 21<sup>ème</sup> siècle, la détermination du Gouvernement en faveur de la diversité biologique s'est traduite par l'adoption de la loi n° 2002-102 du 11 février 2002 relative à la création, à la gestion et au financement des parcs nationaux et des réserves naturelles. Il est heureux d'espérer que les actions subséquentes aux efforts entrepris influenceront le développement de la diversité biologique en Côte d'Ivoire.

Il s'agit principalement du réaménagement des institutions chargées de la gestion des Aires protégées en leur conférant la célérité d'action et les capacités de mobilisation des ressources humaines des organismes privés, et de la pérennisation des moyens financiers, à travers la mise en place d'une fondation des Aires Protégées.

Les populations locales, la société civile, les experts et les autres acteurs institutionnels ont alimenté de leurs propositions pertinentes, les réflexions destinées à doter notre pays d'une stratégie et d'un plan d'action sur la diversité biologique. On peut en déduire un document consensuel reflétant nos aspirations communes.

Avec cette stratégie, tous les acteurs du secteur disposent d'un cadre de référence pour toutes les interventions dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique. C'est un pas important dans la planification et la coordination des initiatives visant la sauvegarde de la diversité biologique, un patrimoine dont nous subodorons à peine la valeur économique.

« Chacun doit et peut jouer sa partition », bien entendu la faiblesse des moyens de l'Etat peut à priori susciter des doutes, mais à l'analyse l'on aperçoit que l'essentiel du capital est disponible ; il relève de la volonté de tous d'accomplir un geste, d'entreprendre une activité pour assurer la sauvegarde de la diversité biologique.

## RESUME

La présente stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique est l'aboutissement d'une tâche exaltante d'évaluation, d'analyse et de concertation, menée au cours d'ateliers régionaux et nationaux de formulation et de validation qui ont eu lieu en 2000, 2001 et 2002.

Elle est structurée autour d'une vision globale, de huit (8) thèmes fondamentaux et de dix huit (18) axes stratégiques dont la mise en œuvre devrait permettre d'inverser la tendance de la dégradation de la riche diversité biologique dont dispose la Côte d'Ivoire.

La vision globale est qu'à l'horizon 2025, la diversité biologique de la Côte d'Ivoire soit gérée de manière durable, en vue de l'équilibre des écosystèmes, de l'amélioration de la qualité de vie des populations actuelles et de la préservation de l'héritage des générations futures, en tenant compte de la dynamique sous-régionale et des dimensions régionale et mondiale.

Sur la base de cette vision, huit (8) thèmes fondamentaux ont été identifiés. Il s'agit :

- 1 - de la conservation de la diversité biologique,
- 2 - de l'utilisation et de la valorisation de la diversité biologique,
- 3 - de l'éducation, de l'information,
- 4 - de la sensibilisation et de la participation des populations,
- 5 - de la formation et de la recherche de l'intégration des valeurs spirituelles et des connaissances traditionnelles dans la conservation de la diversité biologique,
- 6 - de l'amélioration du cadre législatif et institutionnel,
- 7 - du partage juste et équitable des avantages tirés de l'exploitation des ressources biologiques,
- 8 - de la gestion des biotechnologies et de la biosécurité.

Ces thèmes ont été l'objet de différentes problématiques. Afin d'apporter des réponses aux problèmes relevés au niveau de chacun des thèmes fondamentaux, différents axes stratégiques assortis d'actions prioritaires à court ( dans moins de 3 ans), moyen (les cinq années à venir) et long (au-delà des cinq années à venir) termes ont été validés. Ces axes stratégiques et actions subséquentes se résument pour chaque thème comme suit :

### **1- La conservation de la diversité biologique**

Ce thème présente les types fondamentaux de conservation, les ressources biologiques à conserver et la conservation de la diversité biologique en relation avec l'environnement et le développement.

**1-1 La conservation *in situ* dans les aires protégées et les sites sacrés** a pour objectifs d'améliorer les connaissances sur ces entités biologiques, consolider et renforcer leur rôle de conservation, améliorer leur gestion et enfin réduire les pressions humaines. Pour ce faire, les orientations dégagées porteront à la fois sur le renforcement des connaissances, des capacités humaines et institutionnelles, la protection, l'amélioration du cadre législatif et institutionnel, la responsabilisation des populations riveraines et la diminution des impacts négatifs des activités sectorielles. Ces orientations sont traduites en 21 actions dont 10 considérées comme prioritaires.

**1-2 La conservation *ex situ* hors des aires protégées** a pour objectif unique d'optimiser le rôle de conservation de ce type fondamental de conservation avec pour orientations, l'amélioration de la conservation des espèces en péril, du matériel génétique nécessaire au développement de l'agriculture, de la foresterie, de l'aquaculture et de l'élevage, le renforcement des capacités du personnel spécialisé et enfin l'amélioration de la connaissance du matériel en collection. Toutes ces orientations sont traduites en 13 actions dont 3 prioritaires au regard de leur importance relative.

**1-3** En ce qui concerne **la conservation des ressources forestières**, il s'agira d'améliorer les connaissances, de promouvoir leur utilisation durable et déterminer des mesures pour leur aménagement et leur gestion rationnelle. Les orientations spécifiques concernent l'identification et la connaissance des ressources forestières par la promotion de la recherche, le renforcement des capacités humaines, l'encouragement des efforts de conservation, la réduction de la dégradation de ces ressources, l'implication des populations riveraines dans leur gestion et enfin l'adoption d'une part de règles d'aménagement et de gestion rationnelle par l'implication des populations riveraines et d'autre part de mesures législatives et réglementaires adéquates. Ces orientations sont traduites en 6 actions dont 3 prioritaires.

**1-4 La conservation des ressources fauniques terrestres** a pour objectifs d'améliorer les connaissances sur le sujet, de favoriser leur utilisation durable et d'appliquer une réglementation plus stricte sur le commerce des animaux sauvages. Les orientations consistent à l'amélioration des connaissances sur l'état et la dynamique des populations animales, le renforcement des capacités des spécialistes, l'exploitation rationnelle des espèces fauniques par la responsabilisation des populations, la lutte contre le braconnage et le commerce illégal et le respect des accords internationaux dont la Côte d'Ivoire est signataire. Sur les 17 actions identifiées, 13 sont ici considérées comme prioritaires.

**1-5** Les objectifs relatifs à la **conservation des ressources aquatiques vivantes** consistent à améliorer les connaissances sur le sujet, à lutter contre la destruction de ces ressources et à impliquer les populations concernées dans la conservation de ces ressources, l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement. Les orientations spécifiques concernent l'amélioration des connaissances sur le fonctionnement des milieux aquatiques, l'inventaire et la protection efficace des ressources vivantes, l'élaboration de lois, règlements et plans de gestion spécifiques aux milieux aquatiques, la réduction de la pollution, la prévention des dégâts causés par les mauvaises pratiques de pêche et enfin la responsabilisation des acteurs dans la protection des milieux et ressources aquatiques. 29 actions sont mises en évidence dont 21 prioritaires (72% environ).

**1-6 La conservation des ressources agricoles** a pour objectifs de favoriser leur utilisation durable et d'améliorer les connaissances sur les espèces agricoles. Les orientations portent sur le développement de méthodes et de techniques agricoles qui respectent la diversité biologique, l'utilisation durable des ressources génétiques, l'inventaire des espèces agricoles domestiques et sauvages à potentiel agronomique et le renforcement des capacités des acteurs. Sur 11 actions mises en évidence, 8 sont prioritaires soit environ 73%.

**1-7** L'objectif unique de la **conservation des ressources pastorales** consiste à favoriser le développement d'un élevage qui soit durable. Les orientations portent sur la diversification de l'élevage, le développement d'un élevage favorisant la conservation de la biodiversité et le

renforcement des capacités nationales dans le domaine de l'élevage. 10 actions ont été identifiées dont 80% sont considérées comme prioritaires.

**1-8 La conservation de la diversité biologique en relation avec la gestion des Eaux et des Zones Humides** a pour unique objectif d'améliorer la gestion des eaux et des zones humides par des orientations portants sur l'amélioration des connaissances, l'exploitation rationnelle et le renforcement des capacités relatives à la gestion des eaux et des zones humides. 11 actions ont été mises en évidence dont 8 prioritaires (73% environ).

**1-9** L'objectif unique de la **conservation de la diversité biologique en relation avec les autres activités sectorielles** consiste à améliorer la conservation de la diversité biologique dans le développement des activités sectorielles par la prise d'orientations consistant en la diminution des impacts négatifs de ces activités et le renforcement des capacités des intervenants. Sur les...actions, une seule est considérée comme prioritaire.

**1-10 La conservation de la diversité biologique en relation avec l'aménagement du territoire** a pour objectifs de réduire les impacts néfastes du développement sur la conservation de la diversité biologique, de maîtriser et de contrôler l'aménagement du territoire pour assurer la conservation de la diversité biologique. Les orientations portent sur la lutte contre la pollution et les nuisances, l'élaboration d'un cadre de gestion intégrée de l'espace territorial, la lutte contre la dégradation des ressources naturelles dans les programmes d'aménagement du territoire et enfin l'amélioration du bien-être des populations dans ces programmes. Sur les 18 actions identifiées, 15 sont prioritaires, soit 83% des actions.

## **2 - Utilisation et valorisation de la diversité biologique**

La méconnaissance des ressources biologique nationales et leur valeur économique potentielle favorisent la dégradation de ces ressources. Aux fins de valoriser et de promouvoir une meilleure utilisation de la diversité biologique, deux orientations stratégiques ont été retenues. Il s'agit, d'une part de la valorisation et de l'utilisation rationnelle de la diversité biologique et du renforcement des capacités en matière de valorisation et d'utilisation de la diversité biologique, d'autre part. Au total, 9 actions dont 7 prioritaires ont été ciblées pour l'atteinte des objectifs.

## **3 - Education, information, sensibilisation et participation des populations**

Pour une implication à la conservation, à la valorisation et à l'utilisation durable des ressources biologiques de l'ensemble des acteurs susceptibles d'avoir des impacts sur la diversité biologique, deux objectifs majeurs sont visés : 1) informer, sensibiliser et éduquer la population ; 2) renforcer la participation des populations et des autres acteurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets liés à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique. Les orientations stratégiques concernent d'une part 1) l'intégration de thèmes relatifs à la diversité biologique dans les programmes scolaires et universitaires 2) la sensibilisation et l'éducation des populations urbaines et rurales.

et d'autre part , 1) l'implication des acteurs dans l'élaboration et l'exécution des plans et des actions stratégiques liés à la diversité biologique 2 ) le développement des initiatives locales 3) la promotion de la Coopération Scientifique et Technique dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique.

Ces orientations sont soutenues par 17 actions dont 16 sont considérées comme prioritaires.

#### **4 – Formation et recherche**

Les grandes orientations pour la prise en compte suffisante de la gestion de la diversité biologique dans la formation et pour le développement des activités de recherche scientifique et technologique sont :

1) l'élaboration et le développement de programmes de formation et de recherche sur la conservation, la valorisation et l'utilisation de la diversité biologique, 2) le renforcement des capacités des acteurs et des institutions chargées de la gestion de la diversité biologique.

Dans ce cadre, 12 actions ont été retenues dont 8 prioritaires.

#### **5 – Intégration des valeurs spirituelles et des connaissances traditionnelles dans la conservation de la diversité biologique**

Afin de faciliter l'accès aux connaissances et pratiques traditionnelles et de les valoriser pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique, quatre orientations stratégiques ont été identifiées : 1) Identification des connaissances et pratiques traditionnelles contribuant à la conservation et à l'utilisation durable des ressources biologiques ; 2) utilisation des connaissances et des pratiques traditionnelles dans la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité 3) protection des droits des dépositaires des connaissances et pratiques traditionnelles 4) pérennisation des connaissances endogènes

Au total 9 actions ont été ciblées dont 4 prioritaires.

#### **6 – Amélioration du cadre législatif et institutionnel**

#### **7 L'intégration des valeurs spirituelles et des connaissances traditionnelles dans la conservation de la diversité biologique.**

#### **8 Partage juste et équitable des avantages tirés de l'exploitation des ressources biologiques**

#### **9 Gestion des biotechnologies et de la bio-sécurité**

## SIGLES ET ACRONYMES

ANDE .....	Agence Nationale de l'Environnement
BAD .....	Banque Africaine de Développement
CDB.....	Convention sur la Diversité Biologique
CITES.....	Convention sur le Commerce International des Espèces de faune et de flore .....sauvage menacée d'extinction
CNF .....	Centre National de Floristique
CNLFB.....	Comité National de Défense de la Forêt et de lutte contre les Feux de Brousse
CNRA.....	Centre National de Recherche Agronomique
DECV.....	Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie
DPF.....	Direction de la Police Forestière
DPIF.....	Direction de la Production et des Industries forestières
DPN.....	Direction de la Protection de la Nature
ENDA.....	Environnement et Développement du Tiers Monde
FEM.....	Fonds pour l'Environnement Mondial
MCN.....	Musée Canadien de la Nature
MECV	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
MINAGRA	Ministère de l'Agriculture et des Ressources Animales
MINEF	Ministère des Eaux et Forêts
OGM.....	Organismes Génétiquement Modifiés
OMV.....	Organismes Modifiés Vivants
ONG .....	Organisation Non Gouvernementale
PCGAP.....	Programme Cadre de Gestion des Aires Protégées
PNAE .....	Programme National d'Action pour l'Environnement I
PNAE .....	Plan National d'Action pour l'Environnement
PNB .....	Produit National Brut
PNUD.....	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE .....	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
SODEFOR.....	Société de Développement des Forêts
SPAN-DBCI.....	Stratégie et Plan d'Action National pour la Diversité Biologique de la Côte d'Ivoire
UDB/PNUE.....	Unité de la Diversité Biologique du Programme des Nations Unies pour l'Environnement
UICN .....	Union Internationale pour la Conservation de la Nature
UNESCO.....	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
WRI.....	World Resources Institute
WWF.....	World Wildlife Fund ( Fonds Mondial pour la Nature)
ZEE.....	Zone Economique Exclusive
CRE	Centre de Recherche en Ecologie
CRO	Centre de Recherche Océanologique
BNETD	Bureau d'Etudes Technique et de Développement
CRES-ERE	Cercle de Réflexion, d'Etudes et de Soutien à l'Education Relative à ..... l'Environnement

## TABLE DES MATIERES

<b>PREFACE</b>	<b>2</b>
<b>RESUME</b>	<b>3</b>
<b>SIGLES ET ACRONYMES</b>	<b>7</b>
<b>TABLE DES MATIERES</b>	<b>8</b>
<b>INTRODUCTION</b>	<b>9</b>
<b>1-CONTEXTE</b>	<b>10</b>
<b>2 - APERÇU SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE EN COTE D'IVOIRE</b>	<b>11</b>
2.1. DIVERSITÉ BIOLOGIQUE TERRESTRE.....	12
2.1.1. <i>Ecosystèmes terrestres</i> .....	12
2.1.2. <i>Végétaux terrestres</i> .....	12
2.1.3. <i>Animaux terrestres</i> .....	13
2.2. DIVERSITÉ BIOLOGIQUE AQUATIQUE.....	15
2.2.1. <i>Zones humides</i> .....	15
2.2.2. <i>Organismes et Végétaux aquatiques</i> .....	16
2.2.3. <i>Animaux aquatiques</i> .....	16
2.3. IMPORTANCE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE .....	18
<b>3 STRATEGIE NATIONALE ET UTILISATION DURABLE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE</b>	<b>20</b>
3-1 VISION GLOBALE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE .....	20
3-2 BUTS ET OBJECTIFS.....	21
3-3 THÈMES FONDAMENTAUX ET AXES STRATÉGIQUES .....	21
3-3-1 <i>La conservation de la diversité biologique</i> .....	22
3-3-1-1. Les types fondamentaux de conservation .....	22
3-3-1-1-1. La conservation in situ dans les aires protégées.....	22
3-3-1-1-2. La conservation <i>ex situ</i> , hors des aires protégées.....	25
3-3-1-2. Les ressources biologiques à conserver .....	27
3-3-1-2-1. La conservation des ressources forestières .....	27
3-3-1-2-2. Les ressources fauniques .....	30
3-3-1-2-3. Les ressources aquatiques vivantes.....	32
3-3-1-2-4. La conservation des ressources agricoles.....	36
3-3-1-2-5. Les ressources pastorales .....	38
3-3-2. <i>La conservation de la diversité biologique en relation avec l'environnement et le développement</i> ... 40	40
3-3-2-1. La conservation de la diversité biologique en relation avec la gestion des eaux et des zones humides.....	40
3-3-2-2. La conservation de la diversité biologique en relation avec les activités sectorielles .....	42
3-3-2-3. La conservation de la diversité biologique en relation avec l'aménagement du territoire .....	45
3-3-3 <i>Utilisation et valorisation de la diversité biologique</i> .....	47
3.3.4 <i>Education, information, sensibilisation et participation des populations</i> .....	49
3-3-5 <i>Formation et recherche</i> .....	51
3-3-6 <i>Intégration des valeurs spirituelles et des connaissances traditionnelles dans la conservation de la diversité biologique</i> .....	53
3-3-7 <i>Amélioration du cadre législatif et institutionnel</i> .....	55
3-3-8. <i>Partage juste et équitable des avantages tirés de l'exploitation des ressources biologiques</i> .....	57
3-3-9. <i>Gestion des biotechnologies et de la bio-sécurité</i> .....	59
<b>CONCLUSION</b>	<b>64</b>
<b>REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES</b>	<b>65</b>
<b>ANNEXES</b>	<b>65</b>



## INTRODUCTION

La Côte d'Ivoire aborde une dynamique décisive en ce qui concerne la conservation de ses ressources. La Côte d'Ivoire dispose d'une riche diversité biologique répartie sur l'ensemble du territoire. Cependant, elle doit faire face à une dégradation rapide de ses ressources naturelles ainsi qu'à une diminution drastique des ressources génétiques marquée par la disparition des espèces, et des gènes.

La sérieuse atteinte des écosystèmes naturels et la destruction des espèces sont la conséquence des multiples agressions anthropiques. De plus, l'inadéquation entre les règles coutumières et les règles adoptées par l'État, par rapport à la gestion des terres, compliquent les efforts de protection. L'initiation d'actions vigoureuses et bien ciblées est maintenant impérative pour maintenir et améliorer l'état de la situation.

Par son adhésion à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB), la Côte d'Ivoire prenait des engagements devant la communauté internationale par rapport à la conservation de la diversité biologique. Depuis, de nombreuses actions ont été mises en œuvre, au plan national avec des fortunes diverses. Dans ce cadre, certaines réalisations de base étaient nécessaires et ont été achevées récemment. Il s'agit de la monographie sur la diversité biologique, de la préparation d'une stratégie nationale et de la réalisation d'un plan d'action national.

La monographie nationale a permis de faire l'inventaire et la compilation des informations disponibles sur les ressources biologiques nationales. Son contenu démontre la richesse de la diversité biologique et a permis d'identifier les causes de différents types de menaces qui pèsent sur ce patrimoine

Les ateliers régionaux et l'atelier national de préparation de la formulation de la stratégie ont permis d'appréhender les aspects particuliers liés au cadre législatif et institutionnel, à la conservation, à l'utilisation et à la valorisation de la diversité biologique, et au partage juste et équitable des avantages tirés de l'exploitation de la diversité biologique.

Les données recueillies ont permis d'élaborer le présent rapport sur la stratégie nationale de conservation et d'utilisation durable de la diversité biologique de la Côte d'Ivoire qui visent à résoudre les problèmes majeurs identifiés.

La SPAN-DBCI s'inscrit dans le cadre du Plan National d'Action pour l'Environnement de la Côte d'Ivoire (PNAE)

La stratégie contient une vision nationale et définit les objectifs thématiques pratiques et opérationnels en vue d'asseoir une politique globale de conservation et d'utilisation durable des ressources de la diversité biologique nationale.

Cette stratégie doit, par conséquent, être prise comme un guide des actions à entreprendre pour atteindre les objectifs arrêtés, et servir d'outil d'aide à la décision politique.

## 1-CONTEXTE

Le gouvernement ivoirien, conscient que la dégradation de l'environnement peut compromettre l'atteinte des objectifs de développement économique et humain, met en œuvre une politique de croissance basée sur un développement durable.

Cette politique consiste à créer un contexte national propice à une approche intégrée du développement et de l'environnement. Elle est aussi soutenue par un cadre institutionnel, des outils législatifs et réglementaires, et des instruments économiques de gestion de l'environnement.

La Côte d'Ivoire, en ratifiant la CDB, s'est engagée à promouvoir les trois objectifs de la convention ci-après :

1. La conservation de la diversité biologique ;
2. L'utilisation durable de ses éléments ;
3. Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources génétiques.

Au plan national, le Gouvernement de la Côte d'Ivoire s'est doté des moyens permettant de mieux orienter ses stratégies portant sur l'environnement et la conservation des ressources (PNAE, monographie nationale sur la diversité biologique, le Plan directeur forestier, Programme Cadre de gestion des Aires Protégées, Code de l'Environnement, etc.).

Le PNAE 1996-2010 par ses principes et ses objectifs généraux guide désormais une bonne partie des actions environnementales du pays notamment la présente stratégie sur la diversité biologique.

Les objectifs du PNAE sont les suivants :

1. Promouvoir une stratégie de développement durable et gérer de manière rationnelle les ressources naturelles ;
2. Protéger « la biodiversité » ;
3. Améliorer le cadre de vie.

Pour atteindre ces objectifs généraux, le Gouvernement ivoirien a prévu de les soutenir à l'aide des cinq piliers suivants :

- 1- Le renforcement du cadre institutionnel ;
- 2- Le renforcement de la réglementation ;
- 3- Le développement des ressources humaines et de la recherche
- 4- La mise en place d'un système national d'information et de suivi de l'environnement ;
- 5- L'implication effective de la société civile (sensibilisation/participation)

## 2 - APERÇU SUR LA DIVERSITE BIOLOGIQUE EN COTE D'IVOIRE

La Côte d'Ivoire est un pays côtier d'une superficie de 322 463 Km<sup>2</sup> dont le territoire est limité au sud par l'Océan Atlantique (environ 600 km de côte), au nord par le Mali et le Burkina Faso, à l'Est par le Ghana et, à l'ouest par le Libéria et la Guinée. Le pays se caractérise par un relief peu contrasté qui, sous une uniformité apparente, révèle des plaines, des plateaux et des massifs montagneux et un réseau hydrographique dense, comprenant des fleuves, des rivières, des ruisseaux, des lacs et des réservoirs. Ce réseau couvre 90% du territoire.

Le climat, du domaine des climats chauds de la zone intertropicale, se distingue par le passage d'un régime à quatre saisons au Sud, vers un régime à deux saisons au Nord. Par contre, l'Ouest demeure particulier à cause de l'influence orographique. On retrouve sur l'ensemble du territoire, différentes zones climatiques :

- zone à climat subéquatorial qui présente quatre faciès liés à l'abondance des précipitations ;
- zone à climat tropical humide qui se distingue par trois faciès ;
- zone à climat tropical différencié selon deux faciès ;
- et une zone de climat submontagnard.

Les écosystèmes du milieu terrestre se sont développés sur différents types de sols. Ces sols qui recouvrent le territoire ivoirien sont regroupés en quatre entités d'importance inégale que sont les sols ferrallitiques désaturés, les sols ferrugineux tropicaux, les sols sur roches basiques avec zones de cuirassement et les sols hydromorphes ou sols littoraux.

Ces caractéristiques ont contribué au développement de la diversité biologique du pays. Le nombre des écosystèmes (milieux naturels) et des espèces que l'on y retrouve lui procure une grande et riche diversité. Le taux d'endémisme de la flore est remarquable. Son originalité et son importance, dans son contexte afro-tropical, compensent le taux relativement faible rencontré chez les animaux (4 espèces de Batraciens ; 20 espèces de Mammifères ; 78 espèces de Myriapodes ; 17 espèces de Arachnides). L'archaïsme de la flore est également un élément particulier. Cette flore ivoirienne est vieille. Il est possible d'y observer que les mécanismes de spéciation n'ont jamais cessé d'y jouer un rôle majeur pendant une durée de quelques 130 millions d'années.

Aujourd'hui, le pays fait face à une sérieuse atteinte à la diversité biologique, ayant pour résultat une diminution drastique des ressources génétiques. Cet état de la situation est en partie la conséquence de l'inadéquation entre les règles coutumières et les règles adoptées par l'État, par rapport à la gestion de ses terres. En parallèle, l'état des connaissances sur l'existence des espèces et sur les niveaux de conservation de leurs populations est très incomplet. Cela a pour conséquence d'entraîner une méconnaissance de la grande variété de la flore et de la faune ivoiriennes.

Selon les informations fournies par la monographie, la diversité biologique terrestre et aquatique (ensemble des organismes, plantes et animaux) de la Côte d'Ivoire, dans l'état actuel des connaissances, comprend globalement 16 034 espèces. Les éléments constitutifs de la diversité biologique sont répartis entre deux types d'écosystèmes :

- 1) les écosystèmes terrestres : 5 509 espèces au niveau des organismes et des végétaux terrestres ; 6 974 espèces au niveau des organismes et des animaux terrestres ;

- 2) les écosystèmes aquatiques : 1 734 espèces au niveau des organismes et des végétaux aquatiques ; 1 817 espèces au niveau des organismes et des animaux aquatiques.

## **2.1. DIVERSITÉ BIOLOGIQUE TERRESTRE**

### **2.1.1. Ecosystèmes terrestres**

La végétation de la Côte d'Ivoire est subdivisée, du sud vers le nord, par le domaine guinéen (secteur littoral, secteur ombrophile, secteur mésophile et secteur montagnard) et soudanais (secteur sub soudanais et secteur soudanais). Si dans la moitié Sud du pays les limites du domaine guinéen sont presque en concordance avec les limites des grands ensembles climatiques (climat littoral, climat attiéen, climat baouléen et climat de montagne), il n'en est pas ainsi dans la partie septentrionale où les deux secteurs semblent en discordance avec les types climatiques locaux (climat sub soudanais et climat soudanais).

### **2.1.2. Végétaux terrestres**

La végétation en Côte d'Ivoire comprend des Champignons, des Bryophytes, des Filicinophytes ou Ptéridophytes, des Progymnospermes et des Angiospermes signalées dans différentes phytocénoses dans les diverses zones climatiques et physiographiques du pays.

#### **Champignons**

La flore des champignons comprend 388 espèces dont 167 espèces de champignons supérieurs parmi lesquels on compte 9 comestibles, 42 espèces de champignons inférieurs parasites de l'homme et 179 espèces de champignons inférieurs parasites des plantes cultivées.

#### **Bryophytes**

La flore des bryophytes ou des mousses se trouve essentiellement dans les forêts des régions du sud de la Côte d'Ivoire. Les inventaires réalisés, signalent l'existence de 55 espèces réparties entre 32 genres, 6 familles, 5 ordres et 2 classes.

#### **Ptéridophytes ou Filicinophytes**

Les Filicinophytes ou Ptéridophytes sont des cryptogames vasculaires signalés dans diverses zones écologiques en Côte d'Ivoire. Elles sont représentées par 144 espèces réparties entre 60 genres, 25 familles, 7 ordres et 3 classes. La plupart de ces espèces se rencontrent en zone de forêt et 17 d'entre elles se retrouvent dans les zones de savane, surtout celle du genre *Ophioglossum* que l'on trouve sur des bowals et les dômes rocheux.

#### **Progymnospermes**

Les progymnospermes, en Côte d'Ivoire, sont des plantes introduites et sont utilisées comme plantes ornementales ou essences servant à la fabrication de papier. La flore comprend 17 espèces réparties entre 6 genres, 4 familles, 2 ordres et 2 classes.

## Angiospermes

Les angiospermes en Côte d'Ivoire représentent 96 % de la flore ivoirienne avec 3709 espèces, 1210 genres et 170 familles.

### **2.1.3. Animaux terrestres**

La faune terrestre est caractérisée par une richesse et une diversité biologique importante. Cette faune compte 11 embranchements d'animaux repartis en 74 ordres, 203 familles, 731 genres et 6994 espèces.

Le groupe d'animaux qui compte le plus grand nombre d'espèces est celui des insectes avec 5 493 espèces. Ce groupe représente 79 % des espèces rencontrées contre 10,2% pour les oiseaux qui occupent la deuxième place et seulement 0,01 % pour les Mollusques terrestres qui occupent la dernière place.

## Nématodes

Le nombre de nématodes terricoles peut être considérable et atteindre le chiffre de 600 billions par hectares dans un terrain favorable. Les nématodes sont nombreux dans les sols riches en matière organique, à régime hydrique satisfaisant et à bonne structure, lesquels sont importants en maints endroits de la Côte d'Ivoire.

## Oligochètes

Comme les nématodes, les Oligochètes sont nombreux dans les sols riches en matière organique, à régime hydrique satisfaisant et à bonne structure, lesquels sont nombreux dans les différentes régions du pays.

## Mollusques terrestres

Les Mollusques terrestres sont essentiellement représentés par les limaces et les escargots des genres *Achantina*, *Archachatina* et *Limicolaria*. Il existe parmi les mollusques terrestres, des espèces endémiques et des espèces pérégrines. Le nombre d'espèces ivoiriennes est relativement limité et avoisine la trentaine.

## Arachnides

La faune des arachnides en Afrique tropicale, comprend les scorpions, les tiques, les araignées et les acariens. En Côte d'Ivoire, 237 espèces ont été « recensées ». Celles ci sont réparties en 37 familles dont la plus importante est actuellement celle des thomisidae avec 30 genres et 41 espèces.

## Myriapodes

La faune des myriapodes est représentée par 132 espèces que l'on regroupe en Symphiles, Chilopodes et Diplopodes.

### **Insectes terrestres**

L'entomofaune terrestre ivoirienne comprend 5 493 espèces réparties entre 11 ordres. Les Coléoptères avec 2019 espèces et les Lépidoptères avec 1547 espèces sont les « plus abondants » dans le pays.

### **Batraciens ou Amphibiens**

La faune des batraciens en Côte d'Ivoire comprend 76 espèces appartenant à 2 ordres, 6 familles et 22 genres. 3 espèces sont endémiques (*Phrynobatrachus plicatus*, *Bufo daniedae*, et *Kassina lamottei*) et une espèce (le crapaud vivipare du Mont Nimba *Nectophrynoides occidentalis*) menacée.

### **Reptiles**

En Côte d'Ivoire l'on distingue 134 espèces réparties en 5 ordres, 21 familles et 70 genres. Le plus grand nombre d'espèces (99 espèces) est représenté dans le groupe des serpents, suivi par celui des lézards (22 espèces), le groupe des tortues (10 espèces) et enfin le groupe des crocodiles (3 espèces).

### **Oiseaux**

L'avifaune signalée en Côte d'Ivoire est composée de 712 espèces (20 ordres, 83 familles et 314 genres). L'ordre des passériformes est le plus important « avec » plus de 50% des familles et 45 % des espèces. Parmi ces oiseaux, 102 sont migrateurs paléarctiques, 38 migrateurs intra-africains ne se reproduisant pas en Côte d'Ivoire et 25 migrateurs intra-africains qui se reproduisent dans le pays pendant la saison sèche.

### **Mammifères**

La faune des mammifères comprend la faune sauvage (14 ordres, 32 familles, 102 genres et 160 espèces) et la faune domestique (10 ordres, 10 familles, 13 genres et 18 espèces et sous-espèce). Neuf (9) espèces sont signalées endémiques et 26 espèces sont considérées comme rares ou menacées. L'ordre des rongeurs est le groupe le plus important avec 52 espèces.

## **2.2. DIVERSITÉ BIOLOGIQUE AQUATIQUE**

### **2.2.1. Zones humides**

La Côte d'Ivoire présente une grande diversité en matière de milieux aquatiques et dispose d'un réseau hydrographique dense (Fleuves, rivières, réservoirs d'eau etc.) et bien développé. De plus, le pays dispose des zones humides, d'un complexe lagunaire important et d'un milieu marin.

#### **Fleuves et rivières**

Le réseau des fleuves et des rivières peut être regroupé en trois sous-ensembles que sont les fleuves principaux, les petits fleuves côtiers et les affluents des fleuves étrangers au territoire ivoirien.

Les principaux fleuves sont de l'ouest à l'est le Cavally, le Sassandra, le Bandama et le Comoé. Les principaux petits fleuves sont : le Boubo, l'Agnéby, la Mé, la Bia. La Côte d'Ivoire présente aussi des affluents des fleuves étrangers au territoire ivoirien. Ce sont les affluents du Niger et ceux de la Volta noire.

#### **Réservoirs d'eau**

Il existe en Côte d'Ivoire cinq cent soixante-douze retenues d'eau, inégalement réparties, sur l'ensemble du territoire. La majorité de ces ouvrages sont des barrages souples en terre, en enrochement ou en gabion. Les barrages de béton sont plutôt rares mais principalement utilisés pour l'hydroélectricité. En tout, ce sont 300 milliards de m<sup>3</sup> d'eau qui sont stockés chaque année. Les barrages hydroélectriques sont au nombre de six.

#### **Autres milieux aquatiques**

Le pays dispose de zones humides qui font actuellement l'objet d'une attention particulière que ce soit en raison de leur valeur économique, de leur richesse biologique ou des conséquences écologiques liées à leur dégradation par les activités humaines. Parmi ces zones, on peut noter par exemple, les forêts ripicoles, les forêts périodiquement inondées, les sols argileux humides, les forêts marécageuses d'arrière côte, les mangroves.

#### **Systemes lagunaires**

Le complexe lagunaire, localisé le long de la moitié orientale de la façade littorale couvre une surface de près de 1 200 km<sup>2</sup> et comprend quatre systèmes lagunaires ; la lagune de Fresco, la lagune de Grand-Lahou, la lagune Ebrié et la lagune d'Aby.

#### **Milieu marin**

Le plateau continental est extrêmement étroit, avec une longueur qui varie entre 9 et 18 miles, et sa chute se situe entre 120 et 130 mètres.

## **2.2.2. Organismes et Végétaux aquatiques**

### **Bactéries**

La diversité bactérienne en Côte d'Ivoire est de 140 espèces locales représentatives de 9 phyllums sur les 15 phyllums des Eubactéries. Parmi ces 9 phyllums, les Omnibactéries et les Cyanobactéries représentent les plus grands phyllums avec des proportions respectives de 44% et 29%.

### **Algues et Protozoaires (Protistes)**

Ils sont représentés par 1241 espèces, 3 sous-espèces, 263 variétés et 29 formes d'algues, auxquelles il faut ajouter 113 espèces et 1 variété de Cyanophycées encore appelées Cyanobactéries ou « algues bleues ».

Comme Protozoaire, il n'a été inventorié que 26 espèces pathogènes, ceci sans tenir compte d'espèces comme l'hématozoaire du paludisme, le trypanosome de la maladie du sommeil. Cet inventaire ne prend pas non plus en compte les espèces comme la paramécie, la vorticelle etc.

### **Monocotylédones, Dicotylédones et Ptéridophytes**

En Côte d'Ivoire les végétaux aquatiques sont composés de 327 espèces réparties en 76 familles et 212 genres. Les monocotylédones comprennent 133 espèces et 14 familles, les dicotylédones sont composés de 186 espèces et 54 familles et enfin les ptéridophytes comprennent 8 espèces et 8 familles.

## **2.2.3. Animaux aquatiques**

La faune aquatique inventoriée est très diversifiée et comprend les Annélides Polychètes, les Brachiopodes et les Mollusques, les Crustacés, les Poissons, les Mammifères.

### **Annélides polychètes**

Les invertébrés autres que les Brachiopodes, Mollusques et Arthropodes sont composés de 30 groupes zoologiques, mais seules les Annélides Polychètes ont fait l'objet d'inventaire taxinomique avec plus de 434 espèces en milieux marin et lagunaire.

### **Brachiopodes et Mollusques**

Les travaux réalisés en Côte d'Ivoire ont permis d'inventorier une seule espèce de Brachiopode et 581 espèces de Mollusques. Parmi les mollusques, l'on distingue les Gastéropodes, les Bivalves, les Scaphopodes et les Céphalopodes dans les eaux douces, saumâtres et marines.

### **Crustacés ou Diantennates**

Les Crustacés signalés en Côte d'Ivoire sont subdivisés en 4 sous classes, 13 ordres pour 302 espèces regroupées au sein de 61 familles. Ces Crustacés se rencontrent dans les



eaux douces, saumâtres et marines.

### **Poissons**

Le nombre d'espèces de poissons recensés en Côte d'Ivoire est de 1 104 dont 496 sont reconnues valides. Ces dernières se répartissent entre 3 classes, 33 ordres, 276 genres et 130 familles. Il existe par ailleurs, 166 espèces exclusivement marines contre 152 espèces en eaux douces et 19 espèces en eaux saumâtres. 76 espèces vivent à la fois dans ces deux derniers milieux. 18 espèces sont capables de vivre dans les trois milieux à la fois. 11 espèces dont (*Oreochromis mossambicus*, *O. macrodir*, *O. hornorum*, et *Tilapia rendalli*.) ont été introduites dans le cadre de la pisciculture ou du contrôle biologique.

### **Mammifères aquatiques**

Le lamantin *Trichechus senegalensis* est certainement, le mammifère le plus spécifique des écosystèmes lagunaires de la basse Côte d'Ivoire. C'est une espèce menacée qui affectionne les eaux douces et saumâtres.

Les Cétacés ou les baleines avec une (1) famille, deux (2) genres et deux (2) espèces sont aussi signalées dans les eaux marines.

### **Faune des zones humides**

La vie animale des zones humides présente des intérêts multiples en raison de sa grande diversité. Que ce soit en zones d'eaux douces, lagunaires ou d'estuaire, dans les marécages ouverts, les mangroves ou les forêts inondées, l'ensemble du règne animal y est bien représenté.

La faune de ces milieux est constituée en particulier par des reptiles représentés par les sauriens (3 espèces), les tortues, les serpents, les oiseaux appartenant à des grandes familles telles les anatidés, les ardélites, les rallidés, les rapaces et divers limicoles, les poissons et les mammifères comme l'hippopotame nain (*Choeropsis liberiensis*).

### 2.3. IMPORTANCE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Les avantages tirés par les populations de la diversité biologique sont variés. On peut citer la production de biens de consommation, la production de produits médicinaux, les valeurs socioculturelles, etc. L'utilisation qui en est faite s'avère importante particulièrement sur le plan économique. Malheureusement, l'estimation exacte de la valeur de la diversité biologique pour la population est rendue difficile, voire impossible, par les insuffisances des outils d'évaluations proposés. Toutefois, certains éléments constitutifs peuvent servir d'indicateur économique.

Ainsi, en matière de valeur d'utilisation, il convient de noter l'importance particulière de la biodiversité agricole, car elle constitue la plus grande source de richesse de l'économie nationale. Les superficies cultivées sont passées de 6 % du territoire national, en 1965, à 23 % en 1989, soit au total 7 500 000 hectares dont 3 400 000 hectares consacrés aux cultures d'exportation. La plupart des produits sont commercialisés à travers des circuits formels et sont cotés sur les marchés internationaux. Les principales cultures d'exportation sont le cacao, le café, l'ananas, la banane, l'hévéa, le coton et le palmier à huile.

Le cacao et le café sont les deux cultures d'exportation d'excellence de la Côte d'Ivoire. Elles représentent 1/3 de la valeur ajoutée, 7 % du PIB et 46 % des exportations du pays. Avec plus de 33 % de la production mondiale du cacao et 4 % de celle du café, la Côte d'Ivoire est dans l'ordre, la première et la troisième exportatrice mondiale de ces produits agricoles.

L'agriculture vivrière et l'élevage connaissent une croissance plus modeste mais constante. Ces ressources ont plutôt une valeur de consommation. D'ailleurs, l'élevage demeure une activité économique secondaire avec une contribution d'environ 4,5 % au PIB agricole et 2 % au PIB total.

Sur le plan forestier, les ressources sont utilisées à différentes fins que sont l'exploitation du bois d'œuvre, le bois de chauffe et charbon, les produits de la pharmacopée traditionnelle et le gibier. De plus, nombre de plantes possèdent une valeur commerciale selon qu'elles sont des essences forestières commerciales, des plantes médicinales, des plantes alimentaires de cueillette, des plantes ornementales ou des plantes à divers autres usages traditionnels. Environ 1500 espèces sont utilisées à des fins médicinales et 800 pour tous les autres usages confondus.

La valeur économique totale de la faune sauvage (insectes, reptiles, mammifères) se divise en valeur d'usage direct, valeur d'usage indirect, valeur d'option et valeur d'existence. Bien qu'aucune valeur économique totale ne soit disponible pour la Côte d'Ivoire, les enquêtes ont estimé que la consommation sur l'ensemble du territoire ivoirien s'élevait à 5 kg de gibier par année et par habitant. La faune sauvage intervient pour une part importante dans l'alimentation comme source de protéine animale. La consommation de gibier s'avère supérieure à la production locale de l'ensemble des autres protéines animales. La faune sauvage intervient aussi dans les coutumes, dans la médecine traditionnelle (certains animaux sont réputés avoir des vertus médicinales) et dans le commerce.

Enfin, le réseau hydrographique de la Côte d'Ivoire a permis la mise en place et le développement d'activités de pêche et d'aquaculture. Ces activités jouent un rôle important dans l'alimentation de la population dont la consommation annuelle par habitant est estimée à 18 kg de poissons. De plus, ces activités contribuent à l'édification du tissu industriel, procurent de nombreux emplois et concourent à l'équilibre de la balance commerciale du pays grâce à l'exportation.

### 3 STRATEGIE NATIONALE ET UTILISATION DURABLE DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE

#### 3-1 VISION GLOBALE DE LA DIVERSITÉ BIOLOGIQUE

Dans les années à venir, au regard de la conservation de la diversité biologique et de son utilisation durable, le cheminement de la Côte d'Ivoire aura évolué de manière à réaliser sa vision globale de la diversité biologique qui est la suivante :

*« À l'horizon 2025, la diversité biologique de la Côte d'Ivoire sera gérée de manière durable, en vue de l'équilibre des écosystèmes, de l'amélioration de la qualité de vie des populations actuelles et de la préservation de l'héritage des générations futures, en tenant compte de la dynamique sous-régionale et des dimensions régionale et mondiale ».*

#### Principes directeurs

Cette vision globale est liée à des principes essentiels qui guideront la planification et l'action environnementale des Ivoiriens jusqu'à l'horizon 2025.

- **Valeurs** : Toute forme de vie possède une valeur intrinsèque et celle des éléments qui constituent la diversité biologique se répercute sur les plans environnementaux, sociaux, économiques, scientifiques, génétiques, éducatifs, culturels et spirituels.
- **Continuité/Conservation** : La conservation de la diversité biologique se fait de manière prioritaire par la conservation *in situ* des écosystèmes.
- **Concertation** : La conservation des gènes, des espèces et des écosystèmes exige une action concertée qui procède de décisions communes et d'un mode participatif tenant compte des avis de tous les partis impliqués (locaux, régionaux, nationaux et internationaux).
- **Respect** : La conservation de la diversité biologique et l'utilisation durable de ses éléments passent par la préservation et le développement des innovations, des traditions et des pratiques des communautés locales et des populations autochtones.
- **Gestion** : Afin de conduire à une meilleure conservation de la diversité biologique et une utilisation durable des ressources biologiques, le développement économique est compatible avec une capacité de gestion rationnelle et une approche écosystémique.
- **Partage/Communication** : Le partage des connaissances, des coûts et des avantages émanant de l'exploitation donnent l'occasion à tous les Ivoiriens de comprendre et d'apprécier la valeur de la diversité biologique, et leur permet de participer aux décisions.
- **Adaptation** : La conservation de la diversité biologique est faite par des approches capables d'évoluer avec les connaissances, les technologies, les moyens matériels et les ressources financières assurant l'utilisation durable des ressources agricoles, forestières et aquatiques.

- **Priorité/Action** : Compte tenu de ses valeurs bénéfiques, la diversité biologique occupe une place prioritaire dans les préoccupations et les actions des Ivoiriens afin de prévoir, prévenir et guérir à la source les causes de sa réduction.

### 3-2 BUTS ET OBJECTIFS

Le **but** de la présente stratégie est de permettre l'intensification et l'optimisation des efforts déployés au niveau national, régional, communal, communautaire et individuel pour garantir une utilisation durable de la diversité biologique en vue de satisfaire les besoins des populations, sans mettre en péril l'existence des ressources biologiques et leur capacité de reproduction.

Les **objectifs** découlant de ce but rencontrent ceux de la Convention sur la Diversité Biologique et s'articulent autour de:

- la conservation de la diversité biologique ;
- l'utilisation durable et la valorisation des éléments constitutifs de la diversité biologique en vue de l'équilibre des écosystèmes et de l'amélioration des conditions de vie des populations ;
- le partage juste et équitable des avantages tirés de l'exploitation des ressources biologiques.

### 3-3 THÈMES FONDAMENTAUX ET AXES STRATÉGIQUES

Les orientations et les mesures opérationnelles retenues pour atteindre les objectifs souhaités ont été définies au regard de la situation nationale, de la vision à l'horizon 2005 et des objectifs de la convention sur la diversité biologique autour de huit (8) thèmes fondamentaux dont découlent dix huit (18) axes stratégiques. Ces thèmes sont :

- La Conservation de la diversité biologique
- L'Utilisation et la Valorisation de la diversité biologique
- L'Education, l'Information, la Sensibilisation et la Participation des populations
- La Formation et la recherche.
- L'Intégration des valeurs spirituelles et des connaissances traditionnelles dans la conservation de la diversité biologique
- L'Amélioration du cadre législatif et institutionnel
- Le Partage juste et équitable des avantages tirés de l'exploitation des ressources de la diversité biologique
- Gestion des biotechnologies et de la biosécurité

De ces huit thèmes, découlent 18 axes stratégiques. Par chacun des axes, la stratégie traite de la problématique et des orientations devant être données dans le cadre des actions prioritaires pour atteindre l'objectif escompté. Les projets prioritaires sont également présentés. Ces projets ont été identifiés sur la base de leur importance et la durée de leur mise en œuvre telle que suit :

- à court terme (dans moins de 3 ans)
- à moyen terme (les 5 années à venir)
- à long terme (au-delà des 5 années à venir)

### **3-3-1 La conservation de la diversité biologique**

#### ***3-3-1-1. Les types fondamentaux de conservation***

##### **3-3-1-1-1. la conservation *in situ* dans les aires protégées et dans les sites sacrés**

#### **Problématique**

Depuis 1926, les actions de l'État visant la sauvegarde de la diversité biologique ont permis de créer à partir de sites naturels un important réseau d'aires protégées. Le réseau de parcs et de réserves se veut représentatif des écosystèmes terrestres et aquatiques rencontrés dans l'ensemble du pays.

La Côte d'Ivoire compte 8 Parcs nationaux couvrant une superficie totale de 1.732.100 ha, 5 réserves naturelles qui couvrent 339 630 hectares et 16 réserves botaniques d'une superficie de 198 418 hectares. A ces lieux privilégiés de conservation *in situ* que sont les aires protégées (légalement) s'ajoutent 231 forêts classées de 4.200 000 hectares dont certaines sont particulièrement riches et 6.702 forêts sacrées de 36.434 ha dont le mode de conservation intègre les valeurs traditionnelles des populations locales.

La Direction de la Protection de la Nature est chargée de créer, gérer et protéger les parcs nationaux et réserves. Certaines de ces attributions seront dévolues à l'Office ivoirien des Parcs et Réserves qui a été créé par décret n° 2002 – 359 du 24 juillet 2002 portant création.

Malgré l'ampleur des efforts déployés, le constat est que les aires protégées ont du mal à assurer leur fonction de conservation de la diversité biologique, car elles sont confrontées à des problèmes majeurs d'insuffisance des approches stratégiques mises en œuvre pour renforcer la protection. Cette problématique se traduit sur le terrain par :

- la faiblesse des moyens humains, logistiques et financiers de la Direction de la Protection de la Nature ;
- le braconnage intensif ;
- les feux de brousse ;
- la forte pression anthropique pour réaliser des exploitations agricoles, forestières, halieutiques et des prélèvements divers ;
- l'insuffisance des approches stratégiques mises en œuvre pour renforcer la protection ;
- l'inadéquation du cadre juridique avec les objectifs de protection de la diversité biologique ;
- l'insuffisance de la responsabilisation des populations locales dans la gestion des aires protégées.

## Axes stratégiques de conservation *in situ* dans les aires protégées et dans les sites sacrés

OBJECTIF 1.1.1.1 Améliorer les connaissances sur les aires protégées		Priorités		
		1	2	3
<b>Orientation 1.1.1.1.1</b> Renforcement des connaissances sur les aires protégées	<b>Actions</b> 1) Dresser ou Actualiser l'état de la diversité biologique des Aires protégées 2) Constituer une base de données des aires protégées	X	X	
<b>Orientation 1.1.1.2.2</b> Renforcement des capacités institutionnelles et humaines de conservation des aires protégées	<b>Actions</b> 1) Consolider le rôle des institutions intervenant dans la conservation <i>in situ</i> 2) Former le personnel scientifique et technique dans le domaine de la conservation <i>in situ</i>	X	X	

OBJECTIF 1.1.1.2 Consolider et renforcer le rôle de conservation des aires protégées		Priorités		
		1	2	3
<b>Orientation 1.1.1.2.1</b> Protection des aires protégées.	<b>Actions</b> 1) Poursuivre le programme de réhabilitation des parcs nationaux ; 2) Etablir un programme de protection des habitats, des espèces en péril des réserves ; 3) Développer une stratégie de sauvegarde de la diversité biologique des forêts classées. 4) Elaborer, en partenariat avec les populations locales, une stratégie pour renforcer la protection des forêts et bois sacrés ; 5) Edicter et mettre en œuvre une réglementation spécifique relative à la protection des forêts et des bois sacrés.	X	X X X	X

OBJECTIF 1.1.1.3 Améliorer la gestion des aires protégées.		Priorités		
		1	2	3
<b>Orientation 1.1.1.3.1</b> Amélioration du cadre législatif et institutionnel des aires protégées	<b>Actions</b> 1) Finaliser et mettre en œuvre le Programme Cadre des Aires protégées ; 2) Appliquer la nouvelle loi sur les aires protégées ; 3) Mettre en place une structure de gestion des aires protégées dotée de l'autonomie financière ; 4) Etablir un mécanisme de financement durable des aires protégées ; 5) Développer des mécanismes de participation de la population à la gestion des aires protégées ;	X X X X	X	

<b>OBJECTIF1.1.1.4</b> Réduire les pressions humaines et les impacts négatifs des activités sectorielles sur la conservation des aires protégées		<b>Priorités</b>		
		1	2	3
<b>Orientation 1.1.1.4.1</b> Responsabilisation des populations riveraines à la conservation des aires protégées	<b>Actions</b> 1) Mettre en œuvre des activités alternatives permettant de compenser les sacrifices consentis par les populations locales pour la conservation des aires protégées ; 2) Elaborer des modules de formation, d'information et de communication à l'endroit des populations riveraines et autres (citadins, braconniers, commerçants, touristes, tenanciers de maquis etc; ) 3) Concevoir des projets intégrés de gestion participative de la faune et des ressources naturelles à la périphérie des parcs et réserves. ; 4) réaliser des évaluations environnementales	X  X  X	   X	
<b>Orientation 1.1.1.3.2</b> Diminution des impacts négatifs des activités sectorielles sur la conservation des aires protégées	<b>Actions</b> 1) Réviser et réévaluer les plans sectoriels (agriculture, industrie, infrastructure...) en tenant compte de la conservation des aires protégées ; 2) Reformuler et publier des directives sectorielles en prenant en compte la conservation des aires protégées dans les projets et programmes de développement ; 3) Planifier l'utilisation de l'espace territorial, à des fins de développement sectoriel, en tenant compte des aires protégées		X  X	X  X



### 3-3-1-1-2. La conservation *ex situ*, hors des aires protégées

#### Problématique

La conservation *ex situ* est un moyen d'intervention qui permet d'affranchir les éléments constitutifs de la diversité biologique des pressions exercées dans leur milieu naturel.

La Côte d'Ivoire, en raison de sa vocation agricole, a développé une des plus impressionnantes collections de ressources génétiques de plantes cultivées d'Afrique. Ces collections, aujourd'hui gérées par le Centre National de Recherche Agronomique (CNRA), sont généralement exploitées dans des programmes de recherche.

Le Centre National de Floristique (CNF) abrite un jardin botanique où de nombreuses espèces sont conservées vivantes en parallèle avec une riche collection en herbier. La majorité des espèces constituant la collection en herbier est en voie de disparition ou a disparu de l'espace naturel ivoirien, faisant du Centre National de Floristique un lieu exceptionnel et d'intérêt international pour la conservation *ex situ* de la flore.

Le pays compte également divers sites de conservation *ex situ* d'essences de reboisement dont celles de grande valeur économique font l'objet d'un programme de sélection .

La conservation de la faune est moins développée que celle de la flore. Les collections mortes les plus fournies sont celles des institutions de recherche et de formation mais elles sont modestes et souvent trop ciblées sur certains taxons pour être représentatives faune locale. Ces institutions possèdent en particulier des sites de conservation d'insectes.

Les seuls sites de collections vivantes sont le serpentarium de l'Institut Pasteur de Côte d'Ivoire, le lac de Yamoussoukro et le parc zoologique d'Abidjan. La Côte d'Ivoire ne possède pas de Musée d'Histoire Naturelle pour la conservation de la faune.

Au niveau du cheptel national, l'absence de politique de conservation et de promotion des espèces locales (Djalonké, N'dama) menace ces espèces de disparition. En effet, plusieurs opérations de sélection comportant des croisements avec des espèces exotiques sont menées par des individus isolés, notamment des éleveurs, et concourent à la disparition des races locales.

L'absence de ressources financières et humaines affecte la conservation *ex situ* au point que le maintien des collections vivantes et mortes est en péril.

## Axes stratégiques de conservation *ex situ* hors des aires protégées

<b>OBJECTIF 1.1.2.1</b> Optimiser le rôle de conservation <i>ex situ</i>		<b>Priorités</b>		
		1	2	3
<b>Orientation 1.1.2.1.1</b> Renforcement du dispositif de conservation <i>ex situ</i>	<b>Actions</b> 1) « Renforcer les structures de conservation <i>ex situ</i> (chambres froides ,vitrothèques) » 2) Restaurer les sites désuets de conservation <i>ex situ</i> . 3) Créer un Musée d'Histoire naturelle de Côte d'Ivoire	X	X	X
<b>Orientation 1.1.2.1.2</b> Amélioration de la conservation <i>ex situ</i> des espèces en péril	<b>Actions</b> 1) Constituer des collections d'espèces menacées et/ou vulnérables. 2) Introduire d"ans les parcs zoologiques des espèces animales menacées ou vulnérables et leur réserver un espace 3) Introduire dans les jardins botaniques des espèces végétales menacées ou vulnérables et leur réserver un espace 4) Inventorier les espèces menacées et/ou vulnérables	X	X X X	
<b>Orientation 1.1. 2.1.3</b> Amélioration de la conservation <i>ex situ</i> du matériel génétique nécessaire au développement de l'agriculture, de la foresterie de l'aquaculture et de l'élevage	<b>Actions</b> 1) Enrichir les collections d'espèces utilisées dans les cultures industrielles, vivrières et maraîchères « par des prospections et introductions ». 2) Réaliser des plantations de conservation <i>ex situ</i> pour les essences de reboisement ayant une grande valeur économique 3) Enrichir les collections des espèces utilisées dans l'élevage et l'aquaculture 4) Assurer la préservation de la diversité génétique des espèces domestiquées et sauvages par la mise en place de collections appropriées		X X X	X
<b>Orientations 1.1.2.1.4</b> Renforcement des capacités du personnel spécialisé dans la conservation <i>ex situ</i>	<b>Actions</b> Former le personnel scientifique et technique dans le domaine de la conservation	X		
<b>Orientations 1.1.2.1.5</b> « Amélioration de la connaissance du matériel en collection »	<b>Actions</b> « Caractériser les accessions en collection et constituer une base de données permettant de mieux utiliser les ressources génétiques »			X

### **3-3-1-2. Les ressources biologiques à conserver**

#### **3-3-1-2-1. La conservation des ressources forestières**

##### **Problématique**

En Côte d'Ivoire, on distingue trois grandes zones écologiques :

- Au nord le secteur soudanais, caractérisé par une alternance de forêts claires, de savanes boisées, arborées et herbeuses
- Au centre le secteur mésophyle, zone de transition constituée d'une mosaïque de savanes de forêts claires et de forêts denses semi-décidues
- Au sud le secteur ombrelle caractérisé par la forêt dense humide.

A ces trois grandes zones s'ajoutent des forêts marécageuses, des forêts de montagne à l'ouest et des mangroves sur le littoral.

Au cours des années subséquentes à 1960, l'exploitation de ces zones à des fins de développement a eu pour conséquences la disparition des  $\frac{3}{4}$  de la couverture forestière du pays que les reboisements de l'ordre de 150 000 hectares ne peuvent compenser. La forêt dense humide, la plus riche et qui abrite une grande diversité floristique et faunique est passée malheureusement de 16 millions d'hectares au début du siècle dernier à 9 millions d'hectares en 1965 et à 3 millions d'hectares en 1991.

Cette situation est imputable à l'agriculture extensive basée sur la technique des cultures itinérantes sur brûlis, la surexploitation de la forêt en bois d'œuvre, bois d'énergie et de service, les feux de brousse et les incendies de forêt.

Les zones de conservation des ressources forestières sont principalement les forêts classées (4,2 millions d'hectares), les parcs nationaux et réserves (2 millions d'hectares) et quelques 36 000 hectares de forêts sacrées dont le taux de dégradation plus important en forêts classées est souvent supérieur à 25 %. De plus, plusieurs plantes possèdent de grandes valeurs économiques qui semblent justifier leur surexploitation. Environ 1500 espèces sont utilisées à des fins médicinales et 800 pour tous les autres usages.

Malgré les différentes réformes des activités du secteur, et les mesures réglementaires arrêtées par le Gouvernement pour assurer une utilisation durable des ressources forestières, les forêts connaissent un fort taux de dégradation et une utilisation abusive de leurs ressources.

Il importe donc que, les efforts de protection des massifs forestiers et de la conservation de leurs ressources soient consolidés, améliorés et renforcés.

## Axes stratégiques de conservation des ressources forestières

OBJECTIF 1.2.1.1 Améliorer les connaissances de la diversité biologique du milieu forestier		Priorités		
		1	2	3
<b>Orientation 1.2.1.1.1</b> Identification et connaissance des ressources forestières .	<b>Actions</b> 1) Réaliser ou actualiser l'inventaire de la flore nationale des milieux forestiers. 2) Créer une banque de données sur la diversité biologique des écosystèmes forestiers. 3) Identifier des programmes de suivi écologique des ressources forestières.		X	X
<b>Orientation 1.2.1.1.2</b> Promotion de la recherche sur les ressources forestières	<b>Actions</b> 1) Réaliser des projets de recherche sur l'évolution des ressources forestières et de leurs habitats 2) Evaluer les effets des pratiques d'aménagement sur la productivité des milieux forestiers et le maintien des ressources forestières. 3) Entreprendre des recherches sur l'amélioration génétique des espèces forestières	X	X	X
<b>Orientation 1.2.1.1.3</b> Renforcement des capacités humaines en matière de conservation des ressources forestières	<b>Actions</b> 1) Former le personnel scientifique et technique spécialiste des écosystèmes	X		

OBJECTIF 1.2.1.2 Promouvoir l'utilisation durable des ressources forestières		Priorités		
		1	2	3
<b>Orientation 1.2.1.2.1</b> Encouragement des efforts de conservation des ressources forestières.	<b>Actions</b> 1) Edicter et appliquer des mesures incitatives de reboisement des zones exploitées 2) Réaliser un prélèvement rationnel des ressources forestières disponibles 3) Adapter la fiscalité à la disponibilité des ressources forestières 4) inciter à la création de forêts publiques et privées par les collectivités	X X X	X	
<b>Orientation 1.2.1.2.2</b> Réduction de la dégradation et de la destruction des ressources forestières	<b>Actions</b> 1) Procéder à l'exploitation de bois uniquement dans les forêts classées disposant d'un plan d'aménagement 2) Former les exploitants forestiers à l'exploitation écologique des forêts. 3) Renforcer les actions de lutte contre les feux de brousse 4) Renforcer les capacités organisationnelles et techniques des personnels et intensifier leur présence sur le terrain 5) Procéder à l'enrichissement de la forêt naturelle et à la restauration des superficies et des zones dégradées. 6) Actualiser, adopter et appliquer la réforme de l'exploitation forestière intervenue en 1996	X X X X X X		
<b>Orientation 1.2.1.2.3</b> Implication des populations riveraines dans la gestion intégrée des ressources forestières.	<b>Actions</b> 1. Créer un cadre de concertation entre l'administration et les populations 2. Promouvoir les stratégies traditionnelles de protection des forêts 3. Sensibiliser les populations à la protection de la forêt et à la reforestation.	X  X	X	

<b>OBJECTIF 1.2.1.3</b> Déterminer des mesures de gestion rationnelle et d'aménagement des milieux forestiers		<b>Priorités</b>		
		1	2	3
Orientation 1.2.1.3.1 Adoption de règles de gestion rationnelle et d'aménagement des milieux forestiers	<b>Actions</b> 1) Renforcer l'aménagement des massifs forestiers. 2) Développer et vulgariser des méthodes d'exploitation rationnelle des forêts 3) Développer et vulgariser des méthodes de restauration des milieux dégradés. 4) Procéder à un aménagement intégré des forêts avec la participation des populations	X	X	
<b>Orientation 1.2.1.3.2</b> Adoption des mesures législatives et réglementaires adéquates	<b>Actions</b> 1) Finaliser la réforme agroforestière 2) Actualiser le Code forestier	X X		

### 3-3-1-2-2. Les ressources fauniques terrestres

#### Problématique

La faune de la Côte d'Ivoire présente des intérêts multiples en raison de sa grande diversité. Malgré un taux endémique relativement faible, la situation géographique du pays, conférant une variété importante d'écosystèmes, permet d'accueillir bon nombre d'espèces migratrices et d'espèces non confinées à la seule Côte d'Ivoire.

Bien que protégée, la faune subit des pressions anthropiques qui ne cessent d'avoir des effets néfastes et conduisent, dans la plupart des cas, à la dégradation ou à la disparition des habitats des animaux qui met en danger plusieurs espèces.

La Côte d'Ivoire fait beaucoup d'effort pour arrêter le déclin et la loi no 94-442 du 16 août 1994 sur la faune et la chasse s'inscrit dans cette perspective mais plusieurs fléaux déciment la faune ivoirienne.

Le braconnage demeure l'un des fléaux les plus importants. Il est devenu une activité professionnelle pour certains chasseurs qui commercialisent leurs produits. Les animaux sont chassés pour la vente des carcasses (céphalophes) dans les restaurants, la vente de trophées (éléphants) ou la vente de spécimens vivants (singes). Les parcs nationaux et les réserves ne sont pas épargnés par le braconnage.

Les planteurs sont une source constante de danger pour les animaux. Ils les abattent parce qu'ils les considèrent comme nuisibles pour les plantations mais aussi pour la chasse traditionnelle. Le gibier, même s'il est destiné dans 87 % des cas à la consommation personnelle, est devenu une nouvelle source de revenus pour le paysan.

Le commerce des animaux sauvages et des produits dérivés constitue une autre menace pour la diversité de la faune. La demande en animaux sauvages exotiques (mammifères et oiseaux) est toujours croissante et les utilisateurs sont nombreux : laboratoires de recherche biomédicale, nucléaire ou militaire, acheteurs particuliers, amateurs ou collectionneurs, parcs zoologiques. Pourtant, le commerce d'animaux exotiques, aussi bien que les transactions sur les produits d'origine animale, est réglementé par la Convention de Washington (CITES), à laquelle la Côte d'Ivoire est signataire.

Les feux de brousse constituent également une autre menace importante pour la faune. L'effet destructeur des feux, surtout lorsqu'ils sont incontrôlés, est très important sur la faune. Même si plusieurs mesures ont déjà été prises par le Gouvernement avec la création du CNLFB et l'application d'une stratégie de lutte par la SODEFOR, les feux sont, pour la plupart, provoqués par l'homme dans le cadre des pratiques de chasse, de renouvellement des pâturages ou de préparation de terrains de cultures.

D'autres causes ont aussi des effets directs ou indirects sur la diversité biologique par la destruction des niches écologiques de plusieurs espèces ou la disparition de la faune : occupation anarchique du territoire ; usage abusif de pesticides, herbicides et autres produits qui ont des effets directs sur les ressources, battues administratives, agriculture intensive sans apport organique, exploitation forestière anarchique et incontrôlée, constructions diverses, transformation des lacs en réservoirs d'eau, rythme d'accroissement démographique.

## Axes stratégiques de conservation des ressources fauniques terrestres

OBJECTIF 1.2.2.1 Améliorer les connaissances sur la faune terrestre.		Priorités		
		1	2	3
<b>Orientation 1.2.2.1.1</b> Amélioration des connaissances sur l'état et la dynamique des populations animales	<b>Actions</b> 1) Compléter et actualiser l'inventaire des animaux terrestres réalisé dans le cadre de la Monographie nationale. 2) Intensifier les études de dénombrement et de suivi des grands mammifères et des animaux en péril 3) Développer les connaissances sur les espèces exploitées, leur suivi et les techniques de prélèvement des individus. 4) Réaliser des études de contrôle des espèces compétitrices introduites	X	X	
<b>Orientation 1.2.2.1.2</b> Renforcement des capacités des spécialistes de la faune terrestre.	<b>Actions</b> 1) Former des spécialistes en faune principalement qualifiés dans les recherches sur les taxons peu connus. 2) Augmenter l'aide à la Recherche	X X		

OBJECTIF 1.2.2.2 Favoriser l'utilisation durable des ressources fauniques terrestres.		Priorités		
		1	2	3
<b>Orientation 1.2.2.2.1</b> Exploitation rationnelle des espèces fauniques terrestres	<b>Actions</b> 1) Elaborer des plans de gestion des espèces fauniques, notamment les plus menacées. 2) Encourager et développer les élevages alternatifs dans le respect des normes et de la non-nuisance aux autres espèces. 3) Actualiser la législation sur la chasse et la faire appliquer	X X X		
<b>Orientation 1.2.2.2.2</b> Responsabilisation des populations à l'exploitation rationnelle des espèces fauniques terrestres	1) Créer un cadre de concertation entre l'administration et les populations 2) Promouvoir les stratégies traditionnelles de gestion de la faune 3) Sensibiliser les populations à la protection de la faune 4) Actualiser les textes juridiques de manière à favoriser la participation des populations à la gestion des ressources fauniques	X  X X	X	

OBJECTIF 1.2.2.3 Appliquer une réglementation plus stricte au commerce des animaux sauvages		Priorités		
		1	2	3
<b>Orientation 1.2.2.3.1</b> Lutte contre le braconnage et le commerce illégal de la faune terrestre	<b>Actions</b> 1) Appliquer les dispositions pénales en matière de braconnage et de commerce illégal. 2) Contrôler rigoureusement le commerce de la faune rare et renforcer la réglementation concernant la détention de l'ivoire. 3) Mettre en place un programme et une brigade de démantèlement des réseaux clandestins de commerce illégal de la faune sauvage (Convention de Washington : CITES).	X X X		
<b>Orientation 1.2.2.4.2</b> Respect des accords internationaux dont la Côte d'Ivoire est Signataire	<b>actions</b> 1) Mettre en conformité la législation nationale avec notamment les Conventions de Bonn (espèces migratrices) et de Washington (CITES).	X		

### 3-3-1-2-3. Les ressources aquatiques vivantes

#### Problématique

Les écosystèmes aquatiques s'étendent sur d'immenses complexes. En se fondant sur leurs caractéristiques spécifiques d'ordre écologique, biogéographique et climatique on peut les répartir en trois catégories : les eaux marines ; les zones humides côtières; les eaux continentales.

L'ensemble de ces écosystèmes dispose en qualité d'habitat, d'une variété de ressources vivantes dont les ressources végétales, animales ou halieutiques.

On évalue en effet à 1734 le nombre d'espèces d'organismes végétaux aquatiques en Côte d'Ivoire et à 1817 celui d'organismes animaux dans les mêmes milieux, soit 3551 espèces vivantes dans les milieux aquatiques de Côte d'Ivoire.

Ces ressources, de par leur diversité, leurs spécificité (mangroves), leur valeur marchande etc., constituent une source d'alimentation de la population, contribuent à l'édification du tissu industriel du pays, procurent de nombreux emplois et concourent à l'équilibre de la balance commerciale grâce aux exportations.

En effet, la flotte de pêche industrielle, basée à Abidjan, a enregistré, en 1995, des captures totales évaluées à 26 196 tonnes. Théoriquement, le potentiel halieutique marin devrait se révéler plus performant et générer des quantités de poissons appréciables vouées à l'exportation. Dans les faits, l'analyse de ces captures indique une tendance à la diminution des stocks, car le tonnage représente seulement 7 tonnes par marée pour les chalutiers et les sardiniers contrairement à des captures de 11 à 20 tonnes, en 1986. Pour les crevettiers, les captures de crevettes ont atteint des niveaux si bas qu'ils pêchent désormais plus de poissons que de crevettes.

En milieu côtier, la production piscicole a subi de lourdes pertes au cours de la dernière décennie. Une baisse de production de 67% a été enregistrée pendant toute période. Les nombreuses difficultés rencontrées dans l'aquaculture lagunaire sont à l'origine de cette réduction. Les mangroves, quant à elles, sont reconnues pour être des écosystèmes à usages multiples (zone nourricière, freins à l'érosion, sources de nourriture pour les humains, bois de chauffe, etc), mais elles connaissent actuellement une forte régression en raison des diverses menaces et pressions qui ont pour conséquence immédiate la destruction de ces biotopes. La dégradation des mangroves est due aux pressions exercées par l'urbanisation, l'extraction de sable dans les baies, l'exploitation forestière (bois de chauffe, de construction), la pêche et le tannage.

Elles sont de ce fait exploitées par les populations. Ces exploitations ne sont pas faites dans le respect des principes de la durabilité. Elles sont donc le motif principal de l'extinction de nombreuses espèces animales et végétales. Ces ressources sont en effet victimes de menaces de toutes sortes à savoir :

- les pollutions diverses ;
- les prélèvements abusifs et non conventionnels de toutes sortes ;
- la mauvaise connaissance des espèces rares, endémiques et menacées ;



- les phénomènes naturels (envahissement des plans d'eaux par les végétaux aquatiques envahissants) ;
- les prélèvements continuels, sans esprit de conservation, de mollusques et de crevettes dans les lagunes
- La dégradation des mangroves
- etc.

L'impératif d'une gestion rationnelle et durable des ressources aquatiques vivantes a entraîné le gouvernement à l'initiation de projets divers (inventaires, documentations, connaissances, valorisations, conservation). En dépit de tous ces efforts, les résultats obtenus, mesurés en terme d'impact, tant sur les préoccupations des communautés que la conservation des ressources demeurent très faibles. En effet, la faiblesse des moyens humains, logistiques et financiers, les fortes pressions anthropiques, l'absence de responsabilisation des communautés locales et l'inadéquation du cadre juridique avec les effets mal maîtrisés de la croissance démographique demeurent des points à améliorer.

Le réseau hydrographique et les 600 km de littoral de la Côte d'Ivoire ont permis le développement des activités de pêche et d'aquaculture. Bien que ces activités ne constituent pas la principale source d'exploitation de la diversité biologique, elles jouent un rôle essentiel pour le pays. Elles constituent une source d'alimentation de la population, contribuent à l'édification du tissu industriel du pays, procurent de nombreux emplois et concourent à l'équilibre de la balance commerciale, grâce aux exportations.

## Axes stratégiques de conservation des ressources aquatiques vivantes

<b>OBJECTIF 1.2.3.1</b> Améliorer les connaissances sur les ressources aquatiques et leurs habitats.		1	2	3
<b>Orientation 1.2.3.1.1</b> Amélioration des connaissances sur le fonctionnement des milieux aquatiques	<b>Actions</b> 1. Renforcer les connaissances sur la gestion intégrée de la zone côtière 2. Réaliser des études de suivi écologique et de dynamique des populations sur ressources aquatiques des eaux continentales, lagunaires et marines 3. Former des spécialistes et renforcer les capacités des gestionnaires des écosystèmes aquatiques.	X	X	
<b>Orientation 1.2.3.1.2</b> Inventaire des ressources aquatiques vivantes	<b>Actions.</b> 1) Déterminer les ressources aquatiques des eaux continentales 2) Déterminer les ressources aquatiques des eaux lagunaires 3) Déterminer les ressources aquatiques des eaux marines 4) Evaluer les effets de l'exploitation des ressources halieutiques dans la Zone Economique Exclusive ( ZEE ).	X	X X	X

<b>OBJECTIF 1.2.3.2.</b> Conserver les ressources aquatiques vivantes et restaurer les milieux marins, lagunaires et continentaux.		<b>Priorités</b>		
		1	2	3
<b>Orientation 1.2.3.2.1</b> Protection efficace des ressources aquatiques vivantes	<b>Actions</b> 1) Dresser l'état de conservation des écosystèmes aquatiques 2) Déterminer le statut actuel des espèces halieutiques dans la Zone Economique Exclusive (ZEE) et les eaux intérieures. 3) Protéger et aménager les milieux côtiers et marins ainsi que les zones humides continentales, 4) Etablir et exécuter des programmes de suivi écologique des écosystèmes aquatiques 5) Créer des parcs lagunaires et marins 6) Protéger les zones de reproduction des animaux aquatiques	X  X X X X	X	
<b>Orientation 1.2.3.2.2</b> Elaboration de lois, règlements et plans de gestion spécifiques aux milieux aquatiques.	<b>Actions</b> 1) Adopter et faire appliquer des lois sur la conservation des ressources aquatiques. 2) Mettre en place un plan de gestion relatif à l'exploitation durable des ressources aquatiques.	X X		

<b>OBJECTIF 1.2.3.3</b> Lutter contre la destruction des ressources aquatiques vivantes.		<b>Priorités</b>		
		1	2	3
<b>Orientation 1.2.3.3.1</b> Réduction de la pollution mettant en péril les ressources et les écosystèmes aquatiques.	<b>Actions</b> 1) Améliorer le réseau d'assainissement 2) Traiter l'ensemble des eaux usées domestiques et industrielles 3) Lutter contre la pollution marine, lagunaire et fluviale 4) Contrôler les végétaux aquatiques envahissants. 5) Promouvoir l'utilisation d'engrais biologiques 6) Etablir des normes d'assainissement des eaux usées domestiques et industrielles. 7) Réaliser des évaluations environnementales	X X X X X	X	X
<b>Orientation 1.2.3.3.2</b> Prévention des dégâts causés par les mauvaises pratiques de pêche.	<b>Actions</b> 1) Limiter l'exploitation des ressources halieutiques aux individus matures. 2) Développer à plus grande échelle la lutte contre la pêche illégale par empoisonnement et sensibiliser les populations sur ses effets. 3) Promouvoir l'utilisation des techniques d'exploitation durable des ressources aquatiques. 4) Renforcer la répression sur l'utilisation des filets à mailles non réglementaires	X X X X	X	

<b>OBJECTIF 1.2.3.4</b> Impliquer les populations concernées dans la conservation des ressources aquatiques, l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement.		<b>Priorités</b>		
		1	2	3
<b><u>Orientation 1.2.3.4.1</u></b> Responsabilisation des acteurs dans la protection des milieux et des ressources aquatiques.	<b><u>Actions</u></b> 1) Mettre en place un cadre de concertation des acteurs des ressources halieutiques. 2) Impliquer les pêcheurs dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'aménagement. 3) Sensibiliser les pêcheurs et les divers utilisateurs des ressources aquatiques sur la conservation des ressources et des milieux aquatiques	X		
		X		
		X		

### **3-3-1-2-4. La conservation des ressources agricoles**

#### **Problématique**

L'agriculture constitue le moteur de l'économie ivoirienne. Cette agriculture a connu une expansion grâce à des performances remarquables enregistrées dans les années 1970 et 1980 par les cultures d'exportation, notamment, le café, le cacao, le palmier à huile, l'hévéa et le coton.

Depuis quelques années, les fruits comme l'ananas, la banane, la mangue, etc. occupent une place importante au niveau des exportations.

Au niveau des cultures vivrières, le pays dispose de nombreuses espèces représentatives des différentes zones phytogéographiques. Les principales cultures vivrières sont le riz, l'igname, la banane plantain, et à un degré moindre, le maïs, le taro, l'arachide, le mil, le fonio et le sorgho. Parmi ces espèces, très peu de variétés sont consommées par les populations et les autres variétés non consommées ne font pas l'objet de programme de recherche spécifique.

Tout comme au niveau des cultures vivrières, la recherche a favorisé l'amélioration de la performance et de la productivité au niveau des cultures d'exportation, ce qui a entraîné la disparition progressive de plusieurs variétés locales ou autochtones, malheureusement peu productives.

Les conditions de conservation des ressources agricoles sont difficiles du fait du manque de moyens des institutions chargées de la conservation.

Malgré cette situation, quelques résultats importants ont été obtenus, notamment en ce qui concerne la mise au point de nouvelles variétés. Ces résultats restent néanmoins à être mieux valorisés et mieux vulgarisés.

## Axes stratégiques de conservation des ressources agricoles

OBJECTIF 1.2.4.1 Favoriser l'utilisation durable des ressources agricoles.		Priorités		
		1	2	3
<b>Orientation 1.2.4.1.1</b> Développement de méthodes et de techniques agricoles qui respectent la diversité biologique.	<b>Actions</b> 1) Promouvoir des systèmes de production plus performants et adopter des techniques culturales axées sur l'agriculture durable. 2) Créer un cadre de développement agricole durable faisant la promotion des ressources génétiques de l'agrobiodiversité nationale 3) Promouvoir l'utilisation des engrais biologiques	X  X	  X	
<b>Orientation 1.2.4.2.2</b> Utilisation des ressources génétiques agricoles	<b>Actions</b> 1) Rendre accessible aux agriculteurs les souches génétiques résistantes aux maladies et adaptées aux conditions locales 2) Domesticquer et valoriser les espèces sauvages pouvant servir à l'alimentation	X		X

OBJECTIF 1.2.4.2 Améliorer les connaissances des espèces agricoles.		Priorités		
		1	2	3
<b>Orientation 1.2.4.2.1</b> Inventaire des espèces agricoles domestiquées et sauvages à potentiel agronomique	<b>Actions</b> 1) Répertoire les collections des espèces domestiquées utilisées dans l'agriculture de la Côte d'Ivoire. 2) Inventorier et conserver les espèces végétales cultivées et en déterminer les priorités de protection et de gestion. 3) Inventorier et évaluer les espèces végétales sauvages pouvant être utilisées dans l'alimentation.	X  X  X		
<b>Orientation 1.2.4.1.2</b> Renforcement des capacités des acteurs	1) Former les spécialistes (techniciens agricoles, chercheurs,...) à l'agrobiodiversité 2) Former les agriculteurs à l'agrobiodiversité 3) Renforcer et faciliter la collaboration régionale et internationale dans les études et les recherches portant sur l'exploitation, la gestion et la conservation des ressources de l'agrobiodiversité.	X  X  X		

### 3-3-1-2-5. Les ressources pastorales

#### Problématique

Les nombreuses actions lancées en vue du développement de la production animale ont privilégié la maîtrise de l'état sanitaire des animaux et l'amélioration des performances zootechniques du cheptel au détriment de la diversification, de la protection de l'environnement et du renforcement des capacités humaines.

En effet, l'élevage conventionnel est peu diversifié. Il est limité à certaines espèces (bœufs, moutons, porcs, poulets) minimisant d'autres espèces telles que le lapin, le canard, la pintade, le cheval et le cabri. Les goûts et habitudes alimentaires des populations sont ainsi très peu pris en compte.

La mise en place de nouveaux types d'élevage pourrait également s'avérer intéressante : petits mammifères (lapins, cobayes, aulacodes), crustacés, poissons et batraciens. Le développement d'un système de production biotique, tel que l'élevage de gibier, pourrait contribuer de manière évidente à limiter la pression du braconnage et à diminuer les prélèvements opérés sur les espèces vivant dans le milieu naturel. L'élevage des escargots pourrait aussi s'avérer intéressant, car les Ivoiriens en maîtrisent la technique. Ces types d'élevage pourraient non seulement diminuer les pressions sur les ressources sauvages, mais aussi compenser une partie des énormes manques du cheptel national.

Par ailleurs, l'élevage conventionnel extensif ou transhumant demeure non efficient, peu productif. Du fait du faible taux de femelles reproductrices disponibles, le pays est confronté à un manque de productivité des animaux élevés. Ce phénomène est visible en particulier chez les ruminants. La croissance de la production animale doit donc être orientée vers une augmentation de la productivité par animal. Par contre, il faudra assurer l'immunisation contre les virus, tel que la peste porcine africaine qui a déjà causé de graves dommages sur les ressources animales, en lançant des campagnes de vaccination pour éviter les pertes à grande échelle.

Il résulte de ceci une offre inférieure à la demande, ce qui pousse les populations à se tourner vers d'autres sources de protéines animales, notamment la faune sauvage. L'élevage extensif ou transhumant favorise l'adéquation de l'environnement et les conflits d'intérêt entre acteurs économiques (agriculteurs et éleveurs).

Une étude du CIRAD-EMVT sur les interactions entre l'élevage et l'environnement a révélé, dans un premier temps, la contribution de cette activité à la dégradation de l'environnement. Cette dernière peut prendre diverses formes : dégradation du sol par le surpâturage, pollution du sol et des eaux par les déjections animales et les déchets d'abattoirs, réchauffement de la planète.

D'autre part, la faible tradition d'élevage en Côte d'Ivoire a conduit à une faible proportion dans la population active. Ceux-ci s'ajoutent au manque de promotion du métier d'éleveur dans ses multiples facettes.

## Axes stratégiques de conservation des ressources pastorales

OBJECTIF 1.2.5.1 Favoriser le développement d'un élevage durable en vue d'une conservation		Priorités		
		1	2	3
<b>Orientation 1.2.5.1.1</b> Diversification de l'élevage	<b>Actions</b> 1) Susciter et encourager l'élevage des espèces animales prisées dans le domaine de la commercialisation et l'alimentation. 2) Promouvoir l'élevage des races locales, d'espèces nouvelles et de la faune sauvage.	X  X		
<b>Orientation 1.2.5.1.2</b> Développement d'un élevage favorisant la conservation de la biodiversité.	<b>Actions</b> 1) Promouvoir des activités alternatives rentables et durable. 2) Promouvoir des méthodes de lutte contre la pollution organique issue des pratiques de l'élevage. 3) Intégrer la gestion agriculture/élevage/forêt de manière à renforcer et maximiser le développement des trois composantes. 4) Valoriser les sous-produits agro-industriels .	X X X X		
<b>Orientation 1.2.5.1.3</b> Renforcement des capacités nationales dans le domaine de l'élevage	<b>Actions</b> 1) Former plus de spécialistes dans le domaine zootechnique et vétérinaire 2) Développer les outils de conduite des opérations de sélection et d'amélioration des races locales. 3) intensifier les recherches pour l'optimisation de l'élevage de certaines espèces. 4) Vulgariser les résultats de recherche et diffuser l'information au sein de la population et auprès des éleveurs.		X  X	

### **3-3-2. La conservation de la diversité biologique en relation avec l'environnement et le développement**

#### *3-3-2-1. La conservation de la diversité biologique en relation avec la gestion des eaux et des zones humides*

#### **Problématique**

Les écosystèmes aquatiques de la Côte d'Ivoire s'étendent sur d'immenses domaines complexes par leur étendue, leur composition et les activités qui s'y exécutent. On peut les répartir en trois parties :

- eaux marines ;
- eaux continentales ;
- autres milieux aquatiques.

Malgré le positionnement prioritaire de la problématique de l'eau dans le processus de planification environnementale, il est possible de constater qu'il n'existe toujours pas de schéma directeur animé par une approche intégrée de gestion rationnelle des ressources en eau dans le pays.

L'ensemble du territoire ivoirien compte plus de 572 barrages de toutes dimensions construits par l'État, des sociétés privées ou des particuliers. La retenue d'eau est fréquemment la conséquence d'initiatives individuelles ou privées qui se concrétise par la construction de barrages à des fins diverses. Cette construction anarchique de barrages se fait, la plupart du temps, sans dossier technique ou étude d'impact sur l'environnement. Cela a pour conséquence de créer une fragmentation des cours d'eau. Cette situation est néfaste à certains écosystèmes situés en amont (inondation) ou en aval (assèchement) des ouvrages. De plus, cela entraîne des variations des régimes hydrographiques qui sont nuisibles à la faune et à la flore du milieu affecté.

La baisse généralisée de la pluviométrie, associée aux aménagements des cours d'eau, contribue énormément à la fermeture et à la disparition des canaux communiquant les lagunes à la mer. Il est possible de remarquer une réduction des débits dans presque tous les fleuves et rivières du pays. Les conséquences directes de ces changements sont la modification des paramètres hydrodynamiques et hydrobiologiques, en particulier la salinité. Les milieux deviennent stagnants, moins salés (plutôt les lagunes) et très envasés ce qui permet la prolifération des espèces les plus tolérantes au détriment des autres, et le développement de certaines maladies parasitaires.

D'autres problèmes issus des fortes pressions humaines au niveau des points d'eau et des zones humides, viennent menacer l'intégrité des écosystèmes aquatiques et accélérer le processus de dégradation : méthodes culturales recourant à l'usage massif de produits chimiques (pesticides et engrais), développement des industries, forte croissance démographique, pauvreté, insuffisance de moyens d'entretien des lieux d'habitation, érosion des berges, déchets d'origine humaine, surexploitation de l'eau libre et de la nappe phréatique.

On peut aussi ajouter un manque chronique d'étude, d'inventaires et de collecte de données concernant le réseau hydrique ( paramètres physiques et chimiques) et les zones humides



(régimes d'écoulement, état de la pollution, distribution des eaux souterraines, etc.). Cette méconnaissance a souvent empêché une réalisation performante de certains projets d'infrastructures. Elle a également contribué de façon directe à la dégradation de la diversité biologique. Elle se reflète aussi sur le plan de l'assainissement et de l'approvisionnement dont les gestions déficientes ont conduit à la dégradation du cadre de vie des citadins et de la qualité des eaux de la zone côtière. On notera également l'absence de concertation entre les divers utilisateurs de la ressource et un manque de vulgarisation technique auprès des populations protagonistes.

## Axes stratégiques de conservation de la diversité biologique en relation avec la gestion des Eaux et des Zones Humides

OBJECTIF 1.3.1.1 Améliorer la gestion des eaux et des zones humides		Priorités		
		1	2	3
<b>Orientation 1.3.1.1.1</b> Amélioration des connaissances sur les eaux et les zones humides	<b>Actions</b> 1) Inventorier et caractériser les zones humides. 2) Constituer des banques de données sur les paramètres physico-chimiques, hydriques et biologiques des zones humides. 3) Elargir le recueil des données sur la qualité des eaux à l'ensemble des ressources hydriques continentales.	X	X	X
<b>Orientation 1.3.1.1.2</b> Exploitation rationnelle des eaux et des zones humides	<b>Actions</b> 1) Mettre en place un schéma directeur de l'eau 2) Elaborer un plan de gestion des zones humides. 3) Promouvoir la participation de la population pour une meilleure gestion de l'eau et des zones humides 4) Réaliser des évaluations environnementales pour les projets d'aménagement des eaux et des zones humides ainsi que pour tout projet susceptible de les influencer.	X X X	X	
<b>Orientation 1.3.1.1.3</b> Renforcement des capacités relatives à la gestion des eaux et des zones humides	<b>Actions</b> 1) Former des spécialistes et des gestionnaires des eaux et des zones humides 2) Acquérir et/ou renforcer les infrastructures nécessaires à la gestion des eaux et des zones humides. 3) Améliorer l'organisation et la coordination des structures chargées de la gestion des eaux et des zones humides 4) Elaborer et mettre en place un programme d'IEC sur la gestion des eaux et des zones humides .	X X X X		

### ***3-3-2-2. La conservation de la diversité biologique en relation avec les activités sectorielles***

#### **Problématique**

Dans les domaines sectoriels, notamment l'énergie, les infrastructures et les mines, l'exploitation des ressources cause des impacts sur la faune, la flore et les milieux naturels (aquatiques et terrestres). Il en résulte une dégradation continue de la diversité biologique. Jusqu'à tout récemment, la Côte d'Ivoire n'avait pas entrepris de démarche visant à prendre en compte les dommages causés à la diversité biologique dans ces secteurs d'activités. Avec la formulation d'une stratégie nationale, l'intégration et la prise en compte de la diversité biologique dans les projets de développement sectoriel permettront de réduire la dégradation de cette diversité.

## Axes stratégiques de conservation de la diversité biologique en relation avec les autres activités sectorielles

OBJECTIF 1.3.2.1 Améliorer la conservation de la diversité biologique dans le développement des activités sectorielles		Priorités		
		1	2	3
<p><b>Orientation 1.3.2.1.1</b> Diminution des impacts négatifs des activités sectorielles</p>	<p><b>Actions</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Réviser et réévaluer les Plans nationaux des activités sectorielles en prenant en compte leurs impacts négatifs sur la diversité biologique</li> <li>2) Réviser les lois et décrets portant sur les activités sectorielles en prenant en compte la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique</li> <li>3) Planifier l'utilisation de l'espace territoriale à des fins de développement sectoriel, en tenant compte des zones sensibles</li> </ol>		X	
<p><b>Orientation 1.3.2.1.2</b> Renforcement des capacités des intervenants</p>	<p><b>Actions</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>4) Intégrer des thèmes relatifs à la diversité biologique et à la conservation des ressources naturelles aux programmes de formation initiale</li> <li>5) Assurer la formation continue des travailleurs des domaines sectoriels à la diversité biologique et à la conservation des ressources naturelles.</li> <li>6) Organiser des campagnes d'IEC pour les dirigeants et les personnels des domaines sectoriels sur les impacts de leurs activités sur la diversité biologique.</li> </ol>	X		

### ***3-3-2-3. La conservation de la diversité biologique en relation avec l'aménagement du territoire***

#### **Problématique**

La Côte d'Ivoire s'étend sur 322.462 km<sup>2</sup>. Ce territoire abrite une diversité biologique importante évaluée à 16.034 espèces connues, réparties dans plusieurs écosystèmes terrestres et aquatiques. Il est avéré également que cette richesse biologique n'est pas uniforme sur l'ensemble du territoire. Certaines zones présentent plus d'intérêt que d'autres, par exemple, le projet « Haute Guinée » indique que les zones prioritaires de conservation de la diversité biologique devraient être le sud-ouest forestier. Malheureusement, la préservation de la diversité biologique n'est pas suffisamment prise en compte dans l'aménagement du territoire, malgré les actions menées à travers l'AVB et l'ARSO.

Le développement de l'agriculture résulte d'une politique volontariste qui a soutenu l'expansion et le développement de l'agriculture en zone forestière. Ainsi, 65% des 6,5 millions d'hectares exploités en 1997, sont situés dans le sur forestier, au détriment de la conservation de la diversité biologique.

Même les forêts classées et les parcs nationaux, sanctuaires par excellence de la conservation de la diversité biologique, ont subi des empiètements de leur superficies allant de 20 à 30% en moyenne.

L'urbanisation qui était un phénomène modeste au début des années 1960, est désormais une donnée particulièrement sensible de toute stratégie nationale de développement sectoriel ou global. Les villes sont le moteur du développement de l'économie moderne et constituent de véritables zones d'attraction pour les populations en quête d'un mieux-être. L'expansion des agglomérations urbaines, notamment la croissance démographique qui y est observée, l'occupation accrue de l'espace et le développement des activités économiques (industrie, commerce, artisanat, secteur informel), ont un impact négatif sur la conservation de la diversité biologique. Aujourd'hui, la population urbaine représente plus de 51% de la population totale, contre X% en 1960 et Y% en 1990.

L'occupation de l'espace deviendra une question de plus en plus primordiale avec une population urbaine qui devrait passer d'un peu moins de X millions actuellement à Y ou Z millions d'habitants en 2015. Dans ce contexte, l'amélioration générale des conditions passe par une meilleure gestion principalement urbaine mais aussi rurale. L'ensemble de l'aménagement du territoire et du développement urbain sera possible uniquement si des actions complémentaires sont menées simultanément : maîtrise de la démographie, adéquation du cadre réglementaire et efficacité du cadre institutionnel.

L'enjeu est de rendre compatible politique d'aménagement du territoire et conservation de la diversité biologique.

## Axes stratégiques de conservation de la diversité biologique en relation avec l'aménagement du territoire

<b>OBJECTIF 1.3.3.1</b> Réduire les impacts néfastes issus du développement urbain sur la conservation de la diversité biologique.		<b>Priorités</b>		
		1	2	3
<b>Orientation 1.3.3.1.1</b> Lutte contre la pollution et les nuisances sur la diversité biologique (déchets domestiques, rejets d'égouts, gaz à effet de serre, etc.).	<b>Actions</b> 1) Développer les systèmes d'épuration des eaux usées dans les centres urbains et les milieux ruraux. 2) Mettre en place et améliorer les systèmes de drainage des eaux des villes et communes. 3) Améliorer les systèmes de collecte et de traitement des déchets domestiques, particulièrement dans les grandes villes. 4) Réglementer les systèmes de traitement des effluents .	X	X	
<b>OBJECTIF 1.3.3.2</b> Maîtriser et contrôler l'aménagement du territoire pour assurer la conservation de la diversité biologique.		<b>Priorités</b>		
		1	2	3
<b>Orientation 1.3.3.2.1</b> Elaboration d'un cadre de gestion intégrée de l'espace territorial assurant la conservation de la diversité biologique.	<b>Actions</b> 1) Adopter une loi relative à l'aménagement du territoire prenant en compte la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques. 2) Etablir des mesures de gestion des établissements humains et des schémas d'aménagement régionaux et ruraux qui tiennent compte des milieux vulnérables. 3) Etablir un plan directeur d'aménagement du territoire qui prenne en compte la conservation de la diversité biologique 4) Améliorer les programmes de gestion municipale sur l'ensemble du territoire. 5) Lutter contre l'urbanisation anarchique et l'installation des activités industrielles et artisanales 6) Créer un cadre de concertation entre les administrations et les populations locales 8) Accroître la responsabilité des pouvoirs locaux et des collectivités dans la prise en compte de la gestion de la diversité biologique dans l'aménagement de l'espace rural 9) Créer un cadre de concertation entre les administrations qui interviennent en milieu rural.	X	X	X
<b>Orientation 1.3.3.2.2</b> Lutte contre la dégradation des ressources naturelles dans les programmes d'aménagement du territoire	<b>Actions</b> 1) Réglementer le remblaiement et les prélèvements dans les zones humides , notamment les mangroves. 2) Réglementer la construction de routes secondaires et l'ouverture de piste pour l'exploitation forestière et l'exploitation agricole. 3) Associer les villes et les communes à la création d'un réseau de gestion et de conservation de la diversité biologique. 4) Créer des services techniques capables de recueillir, suivre, analyser et diffuser des indicateurs de maintien de la diversité biologique en zone urbaine, péri-urbaine et rurale.	X	X	
<b>Orientation 1.3.3.2.3 :</b> Amélioration du bien-être des populations dans les programmes d'aménagement du territoire	<b>Actions</b> 1) Organiser des campagnes d'IEC pour les populations sur les effets néfastes et l' impacts des activités humaines sur la diversité biologique. 2) Créer d'espaces verts et des plantations d'arbres dans les villes	X		

### 3-3-3 Utilisation et valorisation de la diversité biologique

#### Problématique

La Côte d'Ivoire fait face à un grave problème de dégradation de ses ressources. Les conséquences de ce problème sont préjudiciables à toute la population actuelle, mais surtout aux générations futures si les tendances d'évolution se maintiennent. Cet état de fait est dû entre autres à une mauvaise utilisation et une insuffisance de la valorisation de la diversité biologique.

Un appauvrissement simultané de la population ivoirienne et des ressources naturelles constitue un danger certain pour la notion d'utilisation durable et les possibilités de valorisation. La méconnaissance de la diversité biologique et la faiblesse des capacités d'organisation, d'aménagement et de gestion du territoire expliquent l'exposition de l'ensemble des ressources à des modes d'exploitation abusifs. Il en résulte une perturbation du cycle de la diversité biologique, la destruction des habitats et la non-valorisation des ressources génétiques auprès des laboratoires pharmaceutiques.

La connaissance de la diversité biologique est insuffisante en Côte d'Ivoire. Le fonctionnement des écosystèmes n'est pas maîtrisé ; plusieurs taxons n'ont pas été étudiés à fond en raison de l'insuffisance de spécialistes ; l'écologie et la biologie des espèces sont généralement peu connues et les éléments constitutifs de la diversité biologique qui sont susceptibles de figurer au nombre des ressources biologiques nationales n'ont pas été inventoriés de façon exhaustive. Il est fondamental de poursuivre les recherches en vue d'identifier et de quantifier le plus grand nombre possible d'espèces existantes. Il faut par la même occasion améliorer notre connaissance des espèces qui ont déjà été identifiées, en vue de valoriser toutes leurs potentialités. La connaissance d'un certain nombre d'espèces représentatives permet également de forger des indicateurs de la diversité biologique en vue de suivre et d'évaluer les effets des actions menées.

## Axes stratégiques pour l'utilisation et la valorisation de la diversité biologique

OBJECTIF 2.1.1 Valoriser et promouvoir une meilleure utilisation de la diversité biologique.		Priorités		
		1	2	3
<b>Orientation 2.1.1.1</b> Valorisation et utilisation rationnelle de la diversité biologique	<b>Actions</b> 1) Identifier valoriser les ressources biologiques et les espèces exploitables peu utilisées 2) Développer et promouvoir l'écotourisme dans les parcs nationaux, les réserves, les zones littorales et les sites d'intérêt touristique. 3) Mettre en place un cadre de collaboration avec tous les partenaires de la diversité biologique notamment les laboratoires pharmaceutiques et cosmétiques. 4) Créer un écolabel pour les ressources naturelles provenant de la Côte d'Ivoire. 5) Réglementer le marché national des ressources biologiques. 6) Valoriser les sous produits de la diversité biologique. 7) Réglementer et contrôler l'accès aux ressources biologiques		X	
		X		
		X		X
		X		
		X		
		X		
<b>Orientation 2.1.1.2</b> Renforcement des capacités en matière de valorisation et d'utilisation de la diversité biologique	<b>Actions</b> 1) Informer, éduquer et sensibiliser la population sur la valeur et l'importance de la diversité biologique. 2) Informer et former la population sur les valeurs alimentaires des produits issus des ressources végétales et animales	X		
		X		



### **3.3.4 Education, information, sensibilisation et participation des populations**

#### **Problématique**

La conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique nécessitent la participation active de tous les acteurs concernés (Communautés locales, administration, privé, ONG, etc.) tant au stade de l'identification qu'à celui de l'exécution des actions. Et pourtant, on peut constater en Côte d'Ivoire, que les acteurs les plus concernés parce que premiers exploitants des ressources naturelles, en l'occurrence les populations rurales sont les plus mal informées sur les menaces qui pèsent sur la biodiversité, de même que sur les propositions jusque-là formulées pour une meilleure conservation.

Même à un niveau supérieur, dans les structures intervenant sur les sites abritant les ressources naturelles en général, les questions relatives à la biodiversité restent toujours mal appréhendées et souvent marginalisées. Par ailleurs, l'insuffisance d'une collaboration soutenue et constructive entre les différents partenaires, demeure l'une des principales lacunes concernant la participation des populations dans la volonté de conserver la diversité biologique en Côte d'Ivoire.

En effet, les nécessités qui concernent la diversité biologique passent d'abord par l'éveil de la conscience et de l'intérêt des populations. Cette prise de conscience des interrelations entre le développement, le bien-être et la conservation de la diversité biologique se réalise essentiellement à travers une démarche plaçant en priorité l'information, l'éducation, et la sensibilisation des populations ainsi que la mise en œuvre d'activités alternatives génératrices de revenus. Aussi, un accent particulier doit-il être mis sur l'importance de l'utilisation durable de la diversité biologique et sur le rôle des populations dans la mise en œuvre et la concrétisation des objectifs de la CDB.

Pour une bonne stratégie d'éducation, d'information, de sensibilisation et de participation des populations, il est primordial de connaître leur perception de la diversité biologique, d'évaluer les connaissances locales relatives à la biodiversité ainsi que les besoins locaux et nationaux. Ces trois étapes, essentielles au déroulement d'une intervention éducative efficace, permettront l'introduction des thèmes relatifs à la diversité biologique dans les programmes officiels d'éducation. De cette manière, les programmes éducatifs à tous les niveaux pourront être axés sur l'amélioration des connaissances relatives à la diversité biologique, notamment chez les enfants, les jeunes et les femmes. En plus, l'ajout d'une référence aux connaissances des populations locales favorisera une démarche participative des populations dans l'analyse du niveau des connaissances et l'élaboration des programmes.

Comme la stratégie élaborée à cet effet doit toucher l'ensemble de la population et des institutions, des campagnes de sensibilisation et de diffusion d'information vulgarisée deviennent nécessaires pour accompagner la restructuration éducative. La coopération des médias et des autres agents de diffusion de l'information permettra de sensibiliser un nombre accru de citoyens.

Dans ce rôle, une place plus grande doit être accordée aux ONG ivoiriennes qui devraient être des agences efficaces de sensibilisation, d'information et d'éducation.

## Axes stratégiques d'Education, Information, Sensibilisation et Participation des populations

OBJECTIF 3.1 Informer, sensibiliser, éduquer la population à la valorisation et à l'utilisation durable des ressources biologiques.		Priorités		
		1	2	3
<b>Orientation 3.1.1</b> Intégration de thèmes relatifs à la diversité biologique dans les programmes scolaires et universitaires	<b>Actions</b> 1) Etablir des programmes éducatifs permettant d'intégrer et de faire connaître la diversité biologique à tous les niveaux d'enseignement. 2) Initier des stages de perfectionnement pour les enseignants chargés de l'éducation relative à l'environnement et à la diversité biologique. 3) Mettre en oeuvre des programmes d'information, de sensibilisation et d'éducation environnementale. 4) Associer les ONG et les institutions concernées à diffuser les informations relatives à la diversité biologique	X  X X		
<b>Orientation 3.1.2</b> Sensibilisation et éducation des populations urbaines et rurales.	<b>Actions</b> 1) Organiser des campagnes de sensibilisation et d'éducation des décideurs (Autorités administratives, politiques et coutumière), des populations urbaines et rurales, des couches socioprofessionnelles et de la société civile 2) Elaborer des programmes de sensibilisation pour les intervenants de chaque domaine d'exploitation affectant la diversité biologique. 3) Former des animateurs ruraux pour la gestion des ressources naturelles 4) Créer des centres d'information et de documentation spécialisés sur la diversité biologique. 5) Impliquer les ONG dans la diffusion des informations relative à la diversité biologique 6) Diffuser et vulgariser les résultats de la recherche 7) Mettre en place un mécanisme de suivi-évaluation	X  X X X X X X		

OBJECTIF 3.2 Renforcer la participation des populations et des autres acteurs dans l'élaboration et la mise en oeuvre des projets liés à la conservation et à l'utilisation durable de la diversité biologique.		Priorités		
		1	2	3
<b>Orientation 3.2.1</b> Implication des acteurs dans l'élaboration et l'exécution des plans et des actions stratégiques liés à la diversité biologique.	<b>Actions</b> 1) Intégrer les représentants des villageois et les leaders d'opinion dans les processus de décision et dans les comités de révision. 2) Renforcer les actions de l'État en encourageant une participation du secteur privé et des collectivités rurales dans les actions entreprises pour améliorer l'état de la diversité biologique. 3) Renforcer les capacités des ONG ivoiriennes en vue de les impliquer d'avantage dans la valorisation et l'utilisation durable de la diversité biologique.	X X	X	
<b>Orientation 3.2.2</b> Développement des initiatives locales	1) Créer des activités génératrices de revenus 2) Accroître l'accès des populations aux structures de micro finance	X X		
<b>Orientation 3.2.3</b> Promotion de la coopération scientifique et technique dans le domaine de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique.	<b>Actions</b> 1) Développer les moyens de diffusion des résultats de recherche dans le domaine de la diversité biologique. 2) Encourager la coopération scientifique nationale régionale et internationale dans le domaine de la diversité biologique.	X X		

### **3-3-5 Formation et recherche**

#### **Problématique**

En Côte d'Ivoire, comme dans plusieurs pays de la sous-région on remarque que l'ignorance étroitement associée à la pauvreté, constitue une des causes fondamentales de destruction de la diversité biologique. En y ajoutant la carence en données de recherche qui sont souvent fragmentaires et parfois peu fiables, on retrouve la problématique typique liée à la diversité biologique. Cette problématique se traduit par :

- 1- L'insuffisance des moyens techniques et humains pour la formation et la recherche dans l'utilisation et la valorisation de la diversité biologique ;
- 2- Le manque de collaboration effective entre structures de recherche et secteurs privés pour la formation et le financement dans la recherche
- 3- La faiblesse des transferts de connaissance, dans les deux sens, entre les institutions de recherche et les communautés locales
- 4- Le manque de stabilité et de continuité dans l'action gouvernementale en matière de formation et de recherche sur la biodiversité
- 5- La non prise en compte des programmes de recherche en dehors du secteur agricole. Notamment pour l'écologie et la valorisation des écosystèmes naturels

La nécessité de préserver l'environnement et la valorisation de la diversité biologique nationale requiert la diversification de programmes nationaux de formation soutenus dans leur conception et dans leur mise en œuvre, par la recherche (fondamentale, appliquée et opérationnelle) .

Cette disposition utile n'est pas aujourd'hui garantie, car la Côte d'Ivoire connaît une dynamique de formation et de recherche encore timide en matière de protection, de valorisation et de conservation de ressources naturelles.

Le processus d'identification, d'élaboration et de mise en œuvre des programmes et des actions n'implique pas suffisamment les différents acteurs, principalement les populations qui sont les bénéficiaires et utilisateurs. Cette situation se traduit par un manque de coordination entre les institutions et de cohérence dans la conduite des actions dont la valorisation des résultats de recherche. Les actions et programmes, lorsqu'ils existent manquent de coordination et de cohérence. Aussi, les impacts de ces actions et programmes, quand bien même menées par des experts nationaux et soutenus par la recherche à la base, se révèlent-ils, en définitive insuffisants. La mauvaise diffusion des résultats de recherches en milieu communautaire semble en être l'une des causes principales, la recherche fondamentale étant plus souvent privilégiée à la recherche-action, avec l'absence de structures relais de base efficace. Aussi, l'administration manque-t-il cruellement de moyens de diffusion des acquis de la recherche.

Les programmes de formation professionnelle mettent peu l'accent sur les divers aspects relatifs à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Les personnes compétentes et les différents intervenants du domaine (agents gouvernementaux, exploitants, ONG, propriétaires fonciers, organisations socioprofessionnelles et collectivités locales) doivent bénéficier de programmes de formation orientés vers l'actualisation de leurs connaissances et l'acquisition des nouvelles techniques de gestion des ressources naturelles pour être plus efficaces.

## Axes stratégiques relatifs à la formation et la recherche.

OBJECTIF 4.1 Mettre en œuvre des programmes de formation et développer les activités de recherche scientifique et technologique relatives à la valorisation et l'utilisation durable de la diversité biologique.		Priorités		
		1	2	3
<p><b><u>Orientation 4.1.1</u></b> Elaboration et développement de programmes de formation et de recherche sur la conservation de la diversité biologique.</p>	<p><b><u>Actions</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Intégrer les préoccupations de gestion durable la diversité biologique dans les différents programmes de formation destinés aux utilisateurs et aux gestionnaires des ressources.</li> <li>2) Créer un observatoire national des ressources naturelles</li> <li>3) Constituer une base de données sur la diversité biologique de façon à disposer d'informations pertinentes dont la mise à jour sera permanente.</li> <li>4) Créer un centre d'information et d'éducation sur l'utilisation de la diversité biologique.</li> <li>5) Créer un museum national d'histoires naturelles</li> <li>6) Associer le secteur privé et les institutions internationales à la valorisation des ressources humaines</li> <li>7) Conduire des recherches sur les espèces connues, les nouvelles espèces et le fonctionnement de leurs biotopes.</li> <li>8) Créer un système permettant de faire le lien recherche/développement en matière de biodiversité.</li> <li>9) Fournir des moyens ou des supports à la diffusion et à la publication scientifique et technique des résultats de recherche dans les domaines de la conservation et de l'utilisation durable de la diversité biologique.</li> </ol>	X		
<p><b><u>Orientation 4.1.2</u></b> Renforcement des capacités des acteurs et des institutions chargés de la conservation et de la gestion de la diversité biologique.</p>	<p><b><u>Actions</u></b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Former des animateurs d'encadrement des paysans.</li> <li>2) Former les agents chargés du contrôle (Police des Eaux et Forêts, polices, gendarmes, douaniers, etc.) de la diversité biologique.</li> <li>3) Développer la formation des chercheurs, des juristes, économistes et des spécialistes dans le domaine de la diversité biologique</li> <li>4) Former les représentants locaux, les groupes communautaires et les groupes sociaux chargés de la conservation et de la gestion de la diversité biologique.</li> <li>5) Renforcer les capacités d'intervention des institutions de formation et de recherche dans le domaine de la diversité biologique.</li> </ol>	X X		

### **3-3-6 Intégration des valeurs spirituelles et des connaissances endogènes dans la gestion de la diversité biologique**

#### **Problématique**

Au cours de son évolution, l'humanité a appris à utiliser la nature dans le but de résoudre ses différents problèmes d'existence (santé, nourriture, etc.). Elle lui a accordé certaines valeurs spirituelles fondamentales qui ont contribué à une exploitation rationnelle des ressources qu'elle renfermait. Dans le même temps, ces valeurs spirituelles ont permis de développer des connaissances et des usages traditionnels qui se sont conservés dans les legs des populations autochtones. Aujourd'hui, il apparaît comme évident que ces connaissances et ces valeurs peuvent servir d'éléments de base dans l'élaboration et la formulation de programmes et de politiques de conservation et d'utilisation durable de la biodiversité.

L'ensemble des connaissances pratiques et traditionnelles peut encore jouer un rôle fondamental dans la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. Elles peuvent contribuer à combattre la dégradation des écosystèmes, préserver des sites naturels d'importance et conserver les ressources biologiques.

Malheureusement, l'accès à ces connaissances et pratiques traditionnelles peut s'avérer difficile. La transmission des connaissances, des ascendants aux descendants d'une part et d'autres part des détenteurs aux chercheurs n'est pas facile. Il convient à cet effet de tout mettre en œuvre pour trouver des mécanismes de restauration et d'utilisation de ces connaissances dans la conservation de la diversité biologique tout en protégeant les droits de propriété intellectuelle des communautés locales détentrices de ce savoir.

## Axes stratégiques pour l'intégration des valeurs spirituelles et des connaissances endogènes dans la gestion durable de la diversité biologique

Remarque : Le terme endogène ici révèle les aspects positifs des connaissances et valeurs traditionnelles

OBJECTIF 5.1 Valoriser les connaissances et les pratiques traditionnelles pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.		Priorités		
		1	2	3
<b>Orientation 5.1.1</b> Identification des connaissances et pratiques traditionnelles contribuant à la conservation et l'utilisation durable des ressources biologiques.	<b>Actions</b> 1) Faire un inventaire des connaissances et des pratiques traditionnelles utilisées en Côte d'Ivoire pour la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. 2) Evaluer les connaissances et pratiques traditionnelles de conservation de la biodiversité 3) Favoriser la restauration et le partage des connaissances et des pratiques traditionnelles sur la diversité biologique	X		
<b>Orientation 5.1.2</b> Utilisation des connaissances et des pratiques traditionnelles dans la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.	<b>Actions</b> 1) Intégrer les connaissances et des pratiques traditionnelles dans les programmes de formation, d'éducation et de recherche liées à la biodiversité. 2) Prendre en compte les méthodes traditionnelles de conservation et de valorisation dans les stratégies nationales de conservations <i>in situ</i> et <i>ex situ</i> . 3) Impliquer les gardiens des structures traditionnelles de conservation dans la gestion de la diversité biologique.		X	
<b>Orientation 5.1.3</b> Protection des droits des dépositaires des connaissances et pratiques traditionnelles.	<b>Actions</b> 1) Elaborer des textes législatifs et réglementaires relatifs aux connaissances et pratiques traditionnelles favorables à la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique. 2) Protéger les intérêts et la propriété intellectuelle des dépositaires des connaissances et des pratiques traditionnelles. 3) Protéger les connaissances et les pratiques des forêts, des bois et autres zones sacrées.	X		
<b>Orientation 5.1.4</b> Pérennisation des connaissances endogènes	1) Initier et appuyer l'aménagement des sites traditionnels 2) Promouvoir les services environnementaux rémunérés 3) Sensibiliser les leaders des groupes socioculturel sur l'utilité des connaissances endogènes dans la conservation de la biodiversité 4) Suivre et évaluer les actions de pérennisation			

### 3-3-7 Amélioration du cadre législatif et institutionnel

#### Problématique

Conscient des menaces qui pèsent lourdement sur les ressources biologiques de la Côte d'Ivoire, le Gouvernement ivoirien a conçu et mis en place un cadre institutionnel, des instruments juridiques (textes législatifs et réglementaires), des plans et programmes devant assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique.

Au plan institutionnel, l'Etat ivoirien a mis en place des structures chargées de résoudre les problèmes environnementaux en s'appuyant sur un cadre juridique avec des textes de lois pertinents qui marquent la volonté de sauvegarder et protéger l'environnement et les ressources en tenant compte des impacts négatifs des activités humaines.

Cependant, pour tenir compte des principes de la CDB, il est nécessaire que certaines lois soient révisées, actualisées et qu'un cadre de concertation entre les institutions de gestion de la diversité biologique soit mis en place. Il convient également de prendre en compte les droits des communautés locales sur les ressources, de définir une réglementation relative à l'accès aux ressources biologiques et de garantir la propriété intellectuelle sur le plan national.

Par ailleurs, la souveraineté de l'État ivoirien sur ses ressources n'est pas toujours observée et est constamment remise en question. La preuve en est l'inadéquation entre les règles coutumières en matière de gestion des terres et forêts domaniales et celles adoptées par l'État, la non-reconnaissance des droits des communautés locales sur les ressources, l'inexistence d'une réglementation relative à l'accès aux ressources biologiques et une insuffisance des garanties de la propriété intellectuelle sur le plan national.

**En dépit des avancées intéressantes obtenues dans le domaine, grâce à cette politique, la diversité biologique est toujours menacée du fait entre autres, de l'absence d'un cadre juridique cohérent et suffisamment protecteur, et surtout du fonctionnement pas tout à fait satisfaisant des structures existantes, compromettant ainsi l'objectif de développement durable auquel aspire le gouvernement ivoirien..**

## Axes stratégiques de l'amélioration du cadre juridique et institutionnel

<b>OBJECTIF 6.1</b> Améliorer le cadre juridique et institutionnel de conservation et de gestion de la diversité biologique.		<b>Priorités</b>		
<b>Orientation 6.1.1</b> Renforcement du cadre juridique et réglementaire relatif à la protection et à la conservation de la diversité biologique.	<b>Actions</b> 1) Recenser et harmoniser les textes existants en matière de diversité biologique ( Conventions, lois, décrets, arrêtés, etc.) 2) Elaborer les textes nécessaires à une meilleure conservation de la diversité biologique. 3) Intégrer les règles et pratiques coutumières favorables à la protection de l'environnement dans le dispositif juridique environnemental. 4) Créer une base de données de l'ensemble des textes juridiques en matière de diversité biologique en Côte d'Ivoire.	X		
<b>Orientation 6.1.2</b> Mise en adéquation des textes législatifs et réglementaires nationaux avec les conventions internationales.	<b>Actions</b> 1) Coordonner et préparer la participation des experts nationaux aux négociations des conventions. 2) Actualiser les textes nationaux en tenant compte des récents développements des conventions, des coutumes et des aspirations de populations. 3) Adapter les règles locales d'accès aux ressources génétiques à l'article 15 de la Convention sur la diversité biologique 4) Encourager la ratification ou l'adhésion aux Conventions relatives à la protection et à la conservation de la diversité biologique.	X	X	X
<b>Orientation 6.1.3</b> Création d'un cadre de coordination des institutions de gestion de la diversité biologique.	<b>Actions</b> 1) Créer un comité national sur la diversité biologique impliquant les communautés et les autorités locales.. 2) Coordonner et suivre l'élaboration des mesures de politique nationale. 3) Assurer la synergie avec les conventions et les réseaux régionaux. 4) Recenser toutes les institutions ou structures nationales existantes concernées par la diversité biologique 5) Analyser les attributions et le fonctionnement des institutions concernées par la diversité biologique ( suffisance des attributions, efficacité ou opérationnalité, recoupements, chevauchements, etc.) 6) Assurer une synergie entre les différents projets de conservation et de protection de la diversité biologique	X	X	X
<b>Orientation 6.1.4</b> Implication des populations dans la mise en œuvre de la politique nationale de conservation de la diversité biologique	<b>Actions</b> 1) Susciter l'organisation des communautés en vue d'une meilleure implication dans la gestion de la diversité biologique. 2) Impliquer les gardiens des systèmes traditionnels de conservation dans la stratégie nationale d'identification et de surveillance.	X	X	



### **3-3-8. Partage juste et équitable des avantages tirés de l'exploitation des ressources génétiques**

#### **Problématique**

Un état de la diversité biologique a été dressé par la monographie nationale. Il y est confirmé que la Côte d'Ivoire dispose de ressources biologiques appréciables susceptibles de soutenir les politiques de développement et les actions de lutte contre la pauvreté. Cependant il apparaît que les avantages tirés de l'exploitation de ces ressources ne sont pas partagés de manière juste et équitable.

Le partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources biologiques n'est réalisable, selon l'article 1 de la CDB, que grâce notamment à un accès satisfaisant aux ressources et à un transfert approprié des techniques pertinentes.

En réalité, peu abordé avant 1992, le concept « partage juste et équitable des avantages découlant de l'exploitation des ressources biologiques » a fait l'objet, au cours des dernières années en Côte d'Ivoire, de plusieurs réflexions et discussions par différents acteurs et organismes. Il en est ressorti l'identification de problèmes qui devront être résolus à savoir notamment: la mauvaise répartition des avantages et des bénéfices tirés de l'exploitation des ressources, l'insuffisance des connaissances et de la formation au niveau des populations sur les ressources de la diversité biologique, la monopolisation des avantages, la dégradation et la destruction de la diversité biologique, le manque de contrôle et la fraude. Une grande lacune demeure également c'est la faible prise en compte de ce concept dans les textes légaux.

## Axes stratégiques relatifs au partage juste et équitable des avantages tirés de l'exploitation des ressources génétiques

OBJECTIF 7.1 Assurer une répartition juste et équitable des avantages tirés de l'exploitation des ressources génétiques.		Priorité		
		1	2	3
<p><b>Orientation 7.1.1</b> Éducation des populations à une meilleure connaissance de la valeur des ressources génétiques</p>	<p><b>Actions</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Former des représentants des populations locales.</li> <li>2) Former des animateurs d'encadrement des paysans.</li> <li>3) Créer un centre national de collecte et des traitements de données relatives au partage des avantages tirés de l'exploitation des ressources génétiques</li> <li>4) Mettre à la disposition des spécialistes des moyens pour réaliser des études spécifiques sur la valeur économique des ressources génétiques.</li> <li>5) Favoriser l'accès et la circulation de l'information relative à la valeur économique des ressources au niveau des populations par la création de guides pratiques ou de bulletins de liaison.</li> </ol>	X X	X	X
<p><b>Orientation 7.1.2</b> Elaboration et application d'une réglementation en matière de partage des avantages tirés de l'exploitation des ressources génétiques.</p>	<p><b>Actions</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Actualiser les textes qui réglementent l'exploitation des ressources génétiques et les adapter, de manière à permettre une adéquation entre les traités internationaux et les réalités ivoiriennes dans le but de garantir un partage juste et équitable des avantages de cette exploitation.</li> <li>2) Recenser les aspirations des populations en vue de leur intégration dans les traités internationaux.</li> <li>3) Reconnaître et valoriser les droits des communautés locales et les savoirs traditionnels.</li> <li>4) Intégrer dans le projet de politique nationale sur la conservation de la diversité biologique des considérations concernant le partage juste et équitable des avantages tirés de l'exploitation de la diversité génétique.</li> </ol>	X  X X X		
<p><b>Orientation 7.1.3</b> Mobilisation des avantages tirés de l'exploitation des ressources génétiques.</p>	<p><b>Actions</b></p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) Renforcer les moyens de contrôle (financiers, matériels et humains) afin de permettre la mobilisation des avantages tirés des ressources génétiques.</li> <li>2) Mettre en place une base des données relatives aux avantages tirés de l'exploitation des ressources génétiques.</li> <li>3) Créer un fonds local de gestion des avantages tirés de la biodiversité.</li> <li>4) S'appuyer sur les mutuelles de développement local pour la gestion des avantages tirés de la biodiversité</li> <li>5) Organiser des ateliers d'échanges sur l'exploitation des ressources génétiques</li> <li>6) Créer un comité de suivi de l'exploitation des ressources génétiques.</li> </ol>	X   X X X	X X X X	

### 3-3-9. Gestion des biotechnologies et de la bio-sécurité

#### Problématique

En Côte d'Ivoire, les biotechnologies utilisées peuvent être regroupées en 2 catégories :

- Les biotechnologies traditionnelles qui utilisent les ressources biologiques ;
- Les technologies importées qui nécessitent d'importants moyens d'investissement.

L'état des recherches sur les biotechnologies et la bio-sécurité révèle que d'importants efforts ont été accomplis notamment en matière agronomique (les vitro plants de palmiers à huile et de cocotiers et les variétés d'ignames et de riz) et en matière de ressources animales (les technologies de reproduction des espèces animales et de croisement des animaux). L'utilisation de ces technologies permet notamment l'amélioration de la qualité des plantes (plus grosses, plus belles, résistantes aux insectes et aux bactéries...) et l'augmentation de la quantité des productions en Côte d'Ivoire.

Les Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) constituent un domaine des biotechnologies qui permettent grâce à la capacité de transférer directement des gènes ou des groupes de gènes entre les espèces qui sont différentes, d'ouvrir de nouvelles perspectives dans le domaine de la recherche agronomique, de l'industrie pharmaceutique, de l'industrie chimique, de la dépollution, etc.

Cependant, des risques avérés et potentiels sur l'environnement et sur la santé humaine sont à noter. Il s'agit notamment de l'apparition des résistances aux insecticides, de la transmission de résistance aux herbicides dû au croisement entre les plantes transgéniques et des espèces sauvages apparentées et des déséquilibres dans les écosystèmes dus à l'introduction de nouveaux gènes dans la nature.

En outre, la Côte d'Ivoire ne dispose pas d'infrastructures et de ressources humaines suffisantes pour une utilisation accrue de ces biotechnologies. De plus, l'absence d'instrument juridique, d'un cadre institutionnel et de coordination des activités liées aux biotechnologies constitue un obstacle au développement, à l'utilisation et au contrôle des produits qui en sont issues.

**Axes d'orientation de la stratégie de gestion des biotechnologies et de la biosécurité (gestion des espèces).**

OBJECTIF	Formuler au niveau national des lignes directrices et une législation en matière de biotechnologie et de biosécurité.	Priorité		
		1	2	3
<p><b>Orientation</b> Définition de politiques nationales en matière de biotechnologie et de biosécurité.</p>	<p><b>Actions</b> 1) Evaluer la situation actuelle des biotechnologies en Côte d'Ivoire. 2) Définir les enjeux nationaux et les risques majeurs liés aux biotechnologies. 3) Formuler une politique nationale en matière de biotechnologie et de biosécurité. 4) Elaborer une législation nationale visant à garantir les bonnes conditions des transferts, manipulation, utilisation et stockage des OGM et autres produits dérivés.</p>	X X X X		
<p><b>Orientation</b> Meilleure gestion des biotechnologies appliquées à la diversité biologique.</p>	<p><b>Actions</b> 1) Préparer des stratégies nationales en matière de biotechnologie et de biosécurité. 2) Renforcer les contrôles sur les produits biotechnologiques qui entrent sur le territoire national. 3) Informer, éduquer et sensibiliser la population sur les avantages et les risques de la biotechnologie, et les mesures de biosécurité adaptées aux conditions locales. 4) Vulgariser les résultats de recherche en matière de biotechnologie. 5) Développer une collaboration régionale et internationale sur les biotechnologies. 6) Développer et coordonner les capacités institutionnelles en matière de biotechnologie.</p>	X X X X X	X X	

## **I. QUELQUES IDEES DE PROJETS RESULTANT DES ACTIONS PRIORITAIRES**

### **CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE**

#### **1. Conservation de la flore et de la faune :**

- inventaire de la flore des aires protégées
- inventaire de la faune terrestre
- inventaire de la faune aquatique
- création d'un Muséum d'histoire naturelle

#### **2. Préservation de l'environnement**

- création de gisements de bois - énergie
- identification et promotion de méthodes alternatives d'utilisation durable des sols

#### **3. Relations populations - aires protégées**

- validation des modèles de gestion participative
- diagnostic socio-économique des insuffisances de la conservation de la biodiversité en Côte d'Ivoire

#### **4 – Conservation des ressources forestières**

- création de gisement de bois-énergie.

#### **5- Conservation des ressources agricoles**

- Amélioration d'un conservatoire ex-situ des ressources agrobiologiques.
- Création d'un conservatoire des ressources agrobiologiques
- Renforcement des capacités en matière d'agriculture durable

### **CONSERVATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE EN RELATION AVEC L'ENVIRONNEMENT ET LE DEVELOPPEMENT**

#### **1. Conservation de la diversité biologique en relation avec la gestion des eaux et des zones humides :**

- Elaboration d'un SIG des zones humides ;
- Gestion intégrée des plans d'eau lagunaires ;
- Gestion intégrée des zones humides côtières ;
- Elaboration d'un schéma directeur de l'eau.

## **2. Conservation de la diversité biologique en relation avec les activités sectorielles :**

- Amélioration du cadre juridique et réglementaire pour des activités sectorielles pour une meilleure conservation de la diversité biologique.

## **3. Conservation de la diversité biologique en relation avec l'aménagement du territoire**

- Assainissement des centres urbains
- "Villes vertes"

## **UTILISATION DE LA DIVERSITE BIOLOGIQUE**

### **1 – Amélioration de l'élevage conventionnel**

- 2 – promotion de l'élevage non conventionnel (animaux sauvages)
- 3 – promotion de l'écotourisme dans les aires protégées, les zones littorales et les autres sites favorables à cette activité
- 4 – restauration des zones dégradées à travers l'agroforesterie entre autres
- 5 – inventaire de toutes les formes d'utilisation de la diversité biologique
- 6 – valorisation les produits forestiers non ligneux, ainsi que les sous- produits agricoles et agroindustriels
- 7 – inventaire et valorisation de toutes les connaissances et pratiques relatives aux écosystèmes sacrés
- 8 – protection et promotion de l'utilisation des plantes médicinales
- 9 – inventaire des cours d'eau permanents et les sources, en vue de définir une réglementation pour leur gestion durable
- 10 – encadrement et formation des utilisateurs, notamment les tradipraticiens dans le cadre de micro-projets
- 11 – création de stations de recherche écologiques dans les aires protégées et renforcement du rôle des stations existantes par l'accroissement des moyens logistiques et financiers.

## **AMELIORATION DU CADRE LEGISLATIF ET INSTITUTIONNEL**

### **1/ Amélioration du cadre juridique et institutionnel**

#### **- Formation des parlementaires sur les questions relatives au développement durable**

- Création de base de données de l'ensemble des textes juridiques en matière de diversité biologique en Côte d'Ivoire
- Renforcement du cadre juridique et institutionnel international relatif à la diversité biologique
- Création d'un comité national sur la diversité biologique

### **2/ Partage juste et équitable des avantages tirés de l'exploitation des ressources génétiques**

#### **- Mise en place d'une base de données relative à l'exploitation des ressources génétiques**

- Sensibilisation et information des populations sur la valeur économique des ressources génétiques

### **3/ Gestion des biotechnologies et de la biosécurité**

- Evaluation des besoins de formation en biotechnologies dans les universités et dans les grandes écoles
- Foire d'exposition des produits issus des biotechnologies
- Détection des plantes génétiquement modifiées en Côte d'Ivoire
- Certification du matériel végétal entrant en Côte d'Ivoire

## **CONCLUSION**

La conservation de la diversité biologique est perçue aujourd'hui, dans le monde entier, comme une nécessité vitale pour l'humanité. En Côte d'Ivoire, elle conditionne de plus, le développement dans tous les domaines d'activités (économique, social, culturel et spirituel).

Les différents axes identifiés dans le cadre de la présente stratégie permettront de réduire les menaces sérieuses qui pèsent sur le riche patrimoine biologique national.

Le caractère exhaustif des champs couverts, la justesse des problématiques posées et la cohérence des programmes et des projets identifiés constituent des bases solides pour la gestion durable de la biodiversité en Côte d'Ivoire.

Cependant, le succès réside dans une ferme volonté politique qui permettrait de mettre en œuvre de manière cohérente, dans un environnement institutionnel et réglementaire approprié, toutes les actions identifiées.

La réalisation de la vision projetée en 2025 est à cette condition.



## REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

### ANNEXES

AKE ASSI, L., 2001-2002 – Flore de la Côte d'Ivoire : Catalogue systématique, biogéographique et écologie. Boissiera 57-58. Mémoires de Botanique systématique. Conservatoire et jardin Botanique de Genève, 2 volumes.

AKE ASSI, L. (Sous-presse) – Mise à jour de la liste des espèces végétales éteintes ou gravement menacées d'extinction de la flore de la Côte d'Ivoire. Actes du colloque International « La recherche en partenariat pour un développement durable en Afrique de l'Ouest ». Abidjan, Côte d'Ivoire, 27-29 Août 2001.

## ANNEXES

### Projets en cours

#### Conservation in situ dans les aires protégées

Projets en cours	Organisme de mise en oeuvre	Organisme de mise en œuvre
Programme-Cadre de Gestion des Aires Protégées (PCGAP)	Ministère de l'Environnement et Cadre de Vie (MECV)	Direction de la Protection de la Nature (DPN)
Gestion Participative des Ressources Naturelles et de la Faune (GEPRENAF)	Ministère de l'Environnement et Cadre de Vie (MECV)	Direction de la Protection de la Nature (DPN)
Formation du personnel des parcs et réserves	Ministère de l'Environnement et Cadre de Vie (MECV)	Direction de la Protection de la Nature (DPN)
Mise en valeur du Parc National du Mont Sangbé	Ministère de l'Environnement et Cadre de Vie (MECV)	Direction de la Protection de la Nature (DPN)
Aménagement du Parc National de Taï	Ministère de l'Environnement et Cadre de Vie (MECV)	Direction de la Protection de la Nature (DPN)
Aménagement des parcs d'Abokouamékro et d'Azagny	Ministère de l'Environnement et Cadre de Vie (MECV)	Direction de la Protection de la Nature (DPN)
Protection aménagement et valorisation du Parc National du Banco	Ministère de l'Environnement et Cadre de Vie (MECV)	Direction de la Protection de la Nature (DPN)
Elevage de la petite faune sauvage, des escargots, des grenouilles, promotion de l'agro-foresterie, Culture des plantes médicinales	Programme PNUD/FEM de Micro-Financements (IVC/98/G52)	ONGs d'Environnement et de Développement
Etude Morpho-pédologique de la Forêt Classée du Rapide du Grah	Ministère des Eaux et Forêts	SODEFOR
Conservation et utilisation durable de la biodiversité dans les réserves de biosphères des zones arides de l'Afrique de l'ouest	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique	Centre de Recherches Ecologiques
Protection et préservation des forêts sacrées	ACDI	Croix Verte de Côte d'Ivoire

### Conservation *ex situ* hors des aires protégées

Projets en cours	Organisme de mise en œuvre	Ministère ou Maître d'ouvrages
Projet de réhabilitation du parc zoologique d'Abidjan	Direction de la Protection de la Nature	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (MECV)
Vivarium de l' UFR de Biosciences	Université de Cocody	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Serpentarium du Centre International de Recherche Scientifique		Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Vivarium du CRE	Université d'Abobo-Adjamé	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

### Conservation des ressources forestières

Projets en cours	Organisme de mise en œuvre	Ministère ou Maître d'ouvrages
Nouvelle Politique Forestière	Direction de la Planification, des Projets et des ONGs	Ministère des Eaux et Forêts
Gestion Participative des Ressources Naturelles et de la Faune (GEPRENAF)	Direction de la Protection de la Nature (DPN)	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (MECV)
Gestion des forêts littorales	SODEFOR	Ministère des Eaux et Forêts
Gestion de la faune et de la flore des forêts classées	SODEFOR	Ministère des Eaux et Forêts
Aménagements écologiques des forêts classées	SODEFOR	Ministère des Eaux et Forêts
Aménagement de la forêt classée de Duékoué	SODEFOR	Ministère des Eaux et Forêts
Projets de l'OITB (12)	SODEFOR	Ministère des Eaux et Forêts
Projet japonais de prise en main des forêts du nord	SODEFOR	Ministère des Eaux et Forêts
Projet BAD de reboisement en zones de savane et pré-forestière	SODEFOR	Ministère des Eaux et Forêts
Projet de lutte contre les feux de brousse	Comité National de Lutte contre les Feux de Brousse	Ministère des Eaux et Forêts
Protection de la forêt sacrée de Kolodio	Croix Verte de Côte d'Ivoire	Programme PNUD/FEM de Micro-Financements
Conservation de la forêt sacrée de Komatu	GENGOLO Nature	Programme PNUD/FEM de Micro-Financements

## Conservation des ressources fauniques

<b>Projets en cours</b>	<b>Organisme de mise en œuvre</b>	<b>Ministère ou Maître d'ouvrages</b>
Gestion Participative des Ressources Naturelles et de la Faune (GEPRENAF)	Direction de la Protection de la Nature (DPN)	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (MECV)
Réglementation de la détention des ivoires (enregistrement et marquage des stocks d'ivoire détenus par les personnes privées et l'autorité publique)	Direction de la Protection de la Nature (DPN)	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (MECV)

## Conservation des ressources aquatiques vivantes

<b>Projets en cours</b>	<b>Organisme de mise en œuvre</b>	<b>Ministère ou Maître d'ouvrages</b>
Projet de lutte contre les végétaux aquatiques envahissant les plans d'eau	CIAPOL	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (MECV)
Projet Grand Ecosystème Marin du Golfe de Guinée (Contrôle de la pollution des eaux et la conservation de la biodiversité de l'écosystème marin du Golfe de Guinée)	Direction de l'Environnement et du Cadre de Vie	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (MECV)
Lutte contre la pollution marine par les hydrocarbures	CIAPOL	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (MECV)
Gestion intégrée du bassin du lac Volta	Service Autonome du Suivi des Projets et des Conventions Internationales	Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie (MECV)
Préservation de la biodiversité des eaux douces et gestion des écosystèmes en Afrique de l'Ouest	CNRA	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Protection des tortues marines de Côte d'Ivoire (Phase 1 : Etude écologique, biologique et socio-économique)	SOS Forêts	Programme PNUD/FEM de Micro-Financements

### Conservation des ressources agricoles

Projets en cours	Organisme de mise en œuvre	Ministère ou Maître d'ouvrages
Gestion de la diversité biologique du sol pour une agriculture durable dans un contexte de préservation de l'environnement	UFR de Biosciences (Université de Cocody)	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Projet d'agrobiodiversité dans le domaine du cacao	-	-
Protection des plantes cultivées dans le sud-ouest forestier de la Côte d'Ivoire	GVC des Grands Domaines	Programme PNUD/FEM de Micro-Financements
Amélioration des jachères de manioc et valorisation énergétique de ses sous-produits	Club des Dix	Programme PNUD/FEM de Micro-Financements
Projet Agroforestier de la S/P de Toumodi	ICA-CI (Institute of Cultural Affairs of Côte d'Ivoire)	Programme PNUD/FEM de Micro-Financements
Projet Agroforestier des S/P de Napiéolédougou et de Karakoro	AFVP (Association Française des Volontaires du Progrès)	Programme PNUD/FEM de Micro-Financements

### Conservation des ressources pastorales

Projets en cours	Organisme de mise en œuvre	Ministère ou Maître d'ouvrages
Elevage de faune sauvage (aulacodes) à Krinjabo	M.O.K. (Mutuelle des Originaires de Krinjabo)	Programme PNUD/FEM de Micro-Financements
Elevage d'escargots à Bézibuo-Zuzua	AZIMUTS	Programme PNUD/FEM de Micro-Financements
Elevage de grenouilles à Ferkéssédougou	AIDEM (Association Ivoirienne de Développement et d'Entraide Multisectorielle)	Programme PNUD/FEM de Micro-Financements
Apiculture et protection de la biodiversité	A.I.D. (Agence Africaine d'Assistance et de Développement)	Programme PNUD/FEM de Micro-Financements
Elevage de faune sauvage ( <i>Cephalophus maxwelli</i> ) dans la commune d'Azaguié	Soroptimist International Club Ivoire	Programme PNUD/FEM de Micro-Financements

### Conservation de la diversité biologique en relation avec la gestion des Eaux et des Zones Humides

Projets en cours	Organisme de mise en œuvre	Ministère ou Maître d'ouvrages
Aménagement des zones humides de la périphérie du Parc National d'Azagny : gestion participative des mangroves de Fresco pour un développement humain durable	SOS Forêts	Programme PNUD/FEM de Micro-Financements
Transfert de nutriments sur le fleuve Bia et la lagune Aby : Etude diagnostic de l'état de pollution du système fluvio-lagunaire Bia-Tanoé	CREPA-CI (Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement - Côte d'Ivoire)	Programme PNUD/FEM de Micro-Financements

### Conservation de la diversité biologique en relation avec les autres activités sectorielles

Projets en cours	Organisme de mise en œuvre	Ministère ou Maître d'ouvrages
Exploitation d'or au Mont Trou (Guiglo)	Promoteur privé	MECV
Construction du barrage hydro-électrique de Soubré	Direction de l'Energie	Ministère des Mines et de l'Energie
Construction des routes transversales	Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement	Ministère de la Planification du Développement
Construction de la Voie express Abidjan-Bassam	Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement	Ministère de la Planification du Développement
Construction de l'Autoroute du Nord	Bureau National d'Etudes Techniques et de Développement	Ministère de la Planification du Développement

## Conservation de la diversité biologique en relation avec l'aménagement du territoire

Projets en cours	Organisme de mise en œuvre	Ministère ou Maître d'ouvrages
Assainissement des villes de Daloa, Gagnoa et San Pédro	Direction de l'assainissement	Ministère de la Construction et de l'Urbanisme
Projets de construction immobilière	Promoteurs privés	Ministère de la Construction et de l'Urbanisme

### Utilisation et valorisation de la diversité biologique

Projets en cours	Organisme de mise en œuvre	Ministère ou Maître d'ouvrages
Création d'un jardin communautaire de plantes médicinales	ASAPSU (Association de Soutien à l'Auto - promotion Sanitaire Urbaine)	Programme PNUD/FEM de Micro-Financements
Valorisation des plantes médicinales africaines	AGUECI (Association des Guérisseurs de Côte d'Ivoire)	Programme PNUD/FEM de Micro-Financements
Amélioration des techniques d'extraction et de production du beurre de karité	O.A.P.R. (Office Africain de Promotion Rurale et de Développement Communautaire)	Programme PNUD/FEM de Micro-Financements
Création d'une éco - ferme dans le village d'Ayénoan	APAEA (Association pour la Promotion de l'Agriculture Ecologique dans le village d'Ayénoan)	Programme PNUD/FEM de Micro-Financements

### Education, Information, Sensibilisation et Participation des populations

Projets en cours	Organisme de mise en œuvre	Ministère ou Maître d'ouvrages
Développement d'activités génératrices de revenus pour la protection participative de la Réserve de faune d'Abokouamékro par les populations riveraines (Phase 2 : Elevage/ Agriculture)	ASDRA (Association pour le Soutien et la Défense de la Réserve d'Abokouamékro)	Programme PNUD/FEM de Micro-Financements
Production de supports de communication pour la protection de l'environnement mondial	Côte d'Ivoire Ecologie	Programme PNUD/FEM de Micro-Financements
Projet de reboisement énergétique et de foyers	Côte d'Ivoire Ecologie	Programme PNUD/FEM de Micro-Financements

améliorés dans les régions des Lacs et du N'Zi Comoé (Yamoussoukro, Toumodi et Dimbokro)		
--	--	--

### Formation et recherche

Projets en cours	Organisme de mise en œuvre	Ministère ou Maître d'ouvrages
Intégration de l'agriculture à l'environnement dans la région de Buyo	UFR-SGE	Université d'Abobo-Adjamé
Physico-chimie du sol et biologie du sol Ecologie des insectes et des oiseaux Ecologie des mammifères Ecophysiologie et modélisation végétales Structure et dynamique des arbres Socio-économie des populations riveraines de la réserve de LAMTO Programme de recherche sur les singes et les chimpanzés	CRE	Université d'Abobo-Adjamé
Ecologie aquatique fondamentale et appliquée	CRO, CNRA	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
Pollutions industrielles et organiques	CRO	Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

### Intégration des valeurs spirituelles et des connaissances traditionnelles dans la conservation de la diversité biologique

Projets en cours	Organisme de mise en œuvre	Ministère ou Maître d'ouvrages
Projet de loi sur les forêts sacrées	Croix Verte de Côte d'Ivoire	MECV
Protection et conservation des forêts et bois sacrés	CRE, ONGs d'Environnement	MECV, MESRS



### Amélioration du cadre législatif et institutionnel

Projets en cours	Organisme de mise en œuvre	Ministère ou Maître d'ouvrages
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Décret portant protection et mise en valeur des monuments naturels, sites et paysages</li> <li>. Décret portant création et organisation d'un établissement public à caractère administratif (EPA) dénommé Conservatoire National des monuments naturels, des sites et paysages ;</li> <li>. Décret relatif à la création et attributions de la Bourse Nationale des déchets ménagers, industriels et agro-alimentaires ;</li> <li>. arrêté relatif à la gestion de la Bourse de déchets ménagers, industriels et agro-alimentaires</li> </ul>	Service Autonome chargé du Suivi des Projets et des Conventions Internationales	MECV
<ul style="list-style-type: none"> <li>. Loi portant protection du littoral et du système lagunaire ;</li> <li>. Décret sur l'observatoire de la qualité de l'air ;</li> <li>. Décret relatif à l'utilisation des produits phytosanitaires ;</li> <li>. Décret relatif au label pour les produits de consommation les plus respectueux de l'environnement ;</li> <li>. Décret relatif aux normes pour les produits importés ;</li> <li>. Décret relatif aux parcs naturels régionaux.</li> </ul>	Service Autonome chargé du Suivi des Projets et des Conventions Internationales	MECV

### Partage juste et équitable des avantages tirés de l'exploitation des ressources biologiques

<b>Projets en cours</b>	<b>Organisme de mise en œuvre</b>	<b>Ministère ou Maître d'ouvrages</b>
Politique nationale de décentralisation	Direction des Collectivités Territoriales	Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation

### Stratégie de gestion des biotechnologies et de la biosécurité (gestion des espèces).

<b>Projets en cours</b>	<b>Organisme de mise en œuvre</b>	<b>Ministère ou Maître d'ouvrages</b>
Rapport national sur la bio-sécurité	Comité National de Bio-sécurité	MECV
. Programme national relatif à la multiplication et la diffusion de nouvelles variétés de riz et maïs . Multiplication de variétés de cultivars de manioc, de banane plantain et d'igname	Laboratoire d'Analyse des Semences, LANADA, Laboratoire d'Hygiène Alimentaire	MINAGRA
Gestion écologiquement rationnelle des ressources zoogénétiques	Centre d'Insémination Artificielle	MINAGRA